

Université Abderrahmane Mira de Bejaia  
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences de Gestion

## **Mémoire**

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion  
Option : Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat

Sous le thème de :

**« La gouvernance des territoires :  
illustration du cas pratique la commune  
de Bejaia »**

**Présenté par :**

M<sup>elle</sup>. Bedja Selma

**Sous la direction de : Mr. NAIT CHABANE A.Latif**

**Examineur : Mr. MERADI**

**Président du jury: Mr. Aziz TOUAHRI**

- Septembre 2013 -

# **REMERCIEMENTS**

Je tiens à adresser, par ces quelques mots, l'expression de mes plus sincères remerciements à mon encadreur Mr NAIT CHABANE pour ses remarques pertinentes, ses conseils, ses recommandations objectives et sa patience. Je le remercie d'avoir bien voulu m'encadrer et me guider tout au long de mon travail ainsi que pour la qualité de la formation dont j'ai pu bénéficier.

Aussi, je remercie toutes les personnes ayant contribué à l'aboutissement de ce travail, notamment celles qui ont répondu à mon questionnaire et m'ont favorablement accueilli, sans oublier tout le personnel enseignant et administratif de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia.

Selma Bedja

## Dédicaces

Je dédie ce modeste travail :

*A mes parents ;*

*A mes frères et à mes sœurs ;*

*A mes amis.*

# **SOMMAIRE**

<b>Remerciement</b>	
<b>Dédicaces</b>	
<b>Table des matières</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Introduction générale</b> .....	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Territoire : Quels enjeux pour la gouvernance</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
<b>Section 1 : qu'est-ce que le territoire ?</b> .....	<b>5</b>
1. Emergence et définitions des concepts.....	5
2. Evolution de la gouvernance des territoires.....	7
3. La bonne gouvernance.....	8
<b>Section 2 : Place des territoires dans la gouvernance</b> .....	<b>11</b>
1. Qu'est ce que la gouvernance .....	11
2. Gouvernance Mondial.....	16
3. La place des territoires dans la gouvernance.....	20
<b>Section 3 : Enjeux de la gouvernance des territoires</b> .....	<b>25</b>
1. La notion d'agent et d'acteur.....	25
2. Les acteurs de la gouvernance.....	28
3. Les enjeux de la gouvernance des territoires.....	29
Conclusion .....	32
<b>Chapitre II : Gouvernance des territoires en Algérie</b>	
Introduction.....	33
<b>Section 1 : Politique de développement, décentralisation en Algérie</b> .....	<b>34</b>
1. La politique algérienne de décentralisation.....	34
2. La démarche algérienne vers la croissance.....	36
3. La problématique de financement.....	39
<b>Section 2 : Politique d'aménagement du territoire</b> .....	<b>46</b>
1. Ancienne politique d'aménagement du territoire.....	46
2. Nouvelle vision de Valorisation du Territoire Algérien.....	49
<b>Section 3 : Valorisation du Territoire : Projets Prévus et Réalisés</b> .....	<b>52</b>
1. Transport.....	52
2. Agriculture et développement rural.....	54
3. Ressources en eau.....	55

4. Environnement .....	56
5. Éducation et Formation.....	57
Conclusion.....	58
<b>Chapitre III : Résultats de l'enquête et analyse des données</b>	
<b>Introduction .....</b>	<b>60</b>
<b>Section 1 : Présentation de l'enquête.....</b>	<b>61</b>
1. Les objectifs de l'enquête du terrain .....	61
2. La population de l'enquête.....	61
3. Présentation et structure l'échantillon final.....	62
<b>Section 2 : Les outils méthodologique de l'enquête.....</b>	<b>64</b>
1. Méthode de l'échantillonnage.....	64
2. Le questionnaire de l'enquête .....	66
3. Structure et contenue du questionnaire.....	67
<b>Section 3 : Résultats de l'enquête et analyse des données.....</b>	<b>68</b>
1. Etat des lieux de la commune de Bejaia.....	68
2. L'approche de la gouvernance des territoires au sein de la commune de Bejaia.....	77
3. Les enjeux de la gouvernance des territoires dans la commune de Bejaia.....	84
Synthèse et Résultats.....	88
Conclusion.....	90
<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>91</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Liste des tableaux et figures</b>	
<b>Annexe</b>	

# **INTRODUCTION**

# **GÉNÉRALE**

## **Introduction Générale**

De nos jours, nous sommes confrontés, en raison de la mondialisation, à une interdépendance croissante entre tous les territoires, et cela dans tous les secteurs. Il est donc nécessaire de revoir les stratégies de partenariat entre le secteur public et privé. Alors, la nature de la gouvernance des territoires renvoie à la dynamique propre du territoire, à son mode d'articulation avec des mécanismes globaux dans lesquels les acteurs jouent un rôle fondamental. Alors la gouvernance des territoires se caractérise par le développement d'un territoire, mis en œuvre par des acteurs, structuré par une gouvernance à multi niveaux, en de multiples secteurs en même temps.

Dans ce sens, la gouvernance territoriale est : « *un processus de construction d'une compatibilité entre différentes proximités institutionnelles unissant des acteurs (économiques, institutionnels, sociaux...) géographiquement proches, en vue de la résolution d'un problème productif inédit – ou, plus largement, de la réalisation de projets locaux de développement se succédant et/ou se combinant dans la durée* »<sup>1</sup>. Ce processus articule alors, d'une manière unique, les différents acteurs qui se concurrencent et/ou coopèrent sur un territoire. Une fois combinées et articulées, ces logiques conduisent à la valorisation du territoire, à l'émergence des projets de développement et à sa construction. Ce qui signifie que l'approche territoriale est étroitement liée au renforcement de la décentralisation. En effet, autrefois l'État intervenait d'une manière centralisée pour orienter la dynamique économique et sociale dans le but d'amorcer un vrai développement local au profit de sa population, et cela passait inexorablement par l'implantation des infrastructures de base et de services. Mais aujourd'hui, avec la mondialisation l'évolution économique et institutionnelle l'État a cédé ces tâches pour laisser le champ à d'autres acteurs économiques.

Par ailleurs, l'acteur le plus légitime pour évaluer les besoins d'un territoire, sont les collectivités locales, qui sont responsables de mettre en œuvre des stratégies de développement. Car, les collectivités locales et les administrations régionales sont des acteurs majeurs dans le processus de la gouvernance. Elles ont principalement le rôle de mettre en

---

<sup>1</sup> GILLY J.-P., PERRAT J. (2002), « *Développement local et coopération décentralisée : Entre gouvernance locale et régulation globale* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002, Tunisie, p. 6.

œuvre des politiques de coopération en matière de développement. Ces acteurs de la gouvernance disposent de la capacité nécessaire pour développer des stratégies à long terme et de mettre en place des outils spécifiques afin de planifier et d'évaluer les politiques et les projets en matière de développement.

Dans ce contexte, notre problématique de recherche s'inscrit dans la thématique de la gouvernance des territoires. En effet, cette dernière suscite un intérêt scientifique et pratique, car la question de la gouvernance des territoires vise pratiquement à instaurer une harmonie dans le travail entre les acteurs privés et les acteurs publics ainsi qu'entre la société civile et l'État.

Il serait ainsi, enrichissant de connaître la situation actuelle de la commune Bejaia, notamment après les efforts de décentralisation consentis par l'Etat Algérien depuis les années 1990 dans le but d'accorder plus de prérogatives aux acteurs locaux dans la gestion de leur territoire.

En effet, le concept de la gouvernance tel que nous le connaissons aujourd'hui est considéré comme un outil permettant de maintenir ou de rétablir une cohésion territoriale. Justement, les territoires sont, depuis toujours, confrontés à de grands défis de développement que nous ne pouvons surmonter qu'à travers la mise en place d'une bonne gouvernance. La commune de Bejaia n'est pas épargnée par cette condition. Cela nous conduit à la formulation de la question suivante : ***Existe-t-il réellement une gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia, et de quel type de gouvernance s'agit-il ?***

De cette question découlent d'autres questions secondaires. La réponse à ces dernières va contribuer à répondre à la problématique posée :

- 1) Dans le cas où celle-ci existe, à quel degré contribue-t-elle au développement des territoires?
- 2) Quels facteurs influencent les stratégies des acteurs et les relations qu'ils entretiennent entre eux ?
- 3) Quelles sont les conditions nécessaires à une bonne gouvernance aboutissant à l'émergence et à la réussite des projets de développement local ?

Afin d'esquisser quelques éléments de réponses, notre travail s'appuiera sur l'hypothèse suivante, laquelle nous tenterons de vérifier :

Hypothèse : il n'existe pas de gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia. En d'autres mots, il n'existerait pas de coopération entre les différents acteurs de la commune. Ceci pouvant s'expliquer par la défaillance des mécanismes de la gouvernance et la faiblesse de l'action publique.

La démarche que nous adoptons pour vérifier l'hypothèse mentionnée ci-dessus, consiste à effectuer une recherche bibliographique aboutissant à la construction d'une revue de littérature sur la gouvernance territoriale.

La partie théorique est composée de deux chapitres. Le premier a pour objet le Territoire et sa place dans la gouvernance. Il vise à expliciter les fondements et les théories construites en la matière afin de faciliter la perception de son évolution ainsi que les relations pouvant être mises en avant avec la gouvernance territoriale. Le second chapitre consiste en une présentation de la démarche algérienne vers la croissance.

Nous avons consacré le dernier chapitre à l'enquête de terrain, où notre hypothèse sera testée, en vue de sa confirmation ou de son infirmation.

# **CHAPITRE**

---

**I**

## **TERRITOIRE: QUELS ENJEUX POUR LA GOUVERNANCE ?**

## **Chapitre I**

### **Territoire : Quels enjeux pour la gouvernance ?**

L'espace géographique n'est pas juste un contexte purement physique doté d'attributs matériels d'où se déroulent les relations économiques. Cet espace possède une dimension sociale qui permet de le saisir plus comme une entité composite active de relations que comme « réceptacle neutre et uniforme », des stratégies des acteurs (Dupuy et Gilly, 1996).

La coordination entre les acteurs du territoire joue un rôle important dans l'émergence de régularité productive et dans la construction territoriale. Cependant, pour que les mécanismes de coordination puissent paraître, l'ensemble des acteurs doivent partager certaines caractéristiques pour instaurer un travail de concentration et de coordination entre les différents acteurs locaux, il faut mettre en place un système institutionnel, réglementaire et informationnel, en plus d'un processus de décentralisation efficient. Ces formes constituent un support à la gouvernance territoriale et favoriseraient l'émergence des mécanismes de coordination entre acteurs.

Alors ce chapitre sera consacré aux théories et enjeux de la gouvernance des territoires. Nous ferons d'abord une synthèse sur l'émergence et la définition du territoire. Ensuite, nous présenterons la place des territoires dans la gouvernance. Enfin, la dernière section aura pour objet les enjeux de la gouvernance des territoires. L'objectif recherché ici est d'arriver à comprendre les fondements de la gouvernance des territoires, mais aussi, les enjeux existant dans le processus de gouvernance.

## **Section 1 : Qu'est-ce que le territoire ?**

Dans cette section nous allons présenter le territoire en donnant quelques définitions de divers auteurs. Nous exposerons aussi l'évolution de la gouvernance des territoires et, enfin, nous parlerons de la bonne gouvernance.

### **1. Émergence et définition des concepts**

Pour certain, comme **Guy Di Méo**, le territoire est un construit social, c'est-à-dire une « *appropriation à la fois économique, idéologique et politique (donc social) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux même de leurs histoire* »<sup>1</sup>

Pour d'autre, comme **Claude Dupuy et Antje Burmeister**<sup>2</sup>(2003, P9), « *l'émergence des territoires repose avant tout sur les interactions entre les acteurs, en particulier à travers la mise en œuvre de processus d'apprentissage collectif, l'économie de la proximité s'interroge donc sur les formes prises par la gouvernance territoriale* ». Il semble donc que le territoire est une surface d'échange entre les acteurs et c'est pourquoi, le territoire s'apparente à une organisation réticulaire dotée d'une identité collective<sup>3</sup> dont les parties prenantes investissent des moyens dans une vision commune. Le territoire donc prend la forme d'un construit socio-économique produit entre les acteurs locaux (économiques, techniques, sociaux, institutionnels) qui participent à résoudre un problème commun ou à réaliser un projet de développement collectif<sup>4</sup>

Pour **Jean-Pierre Gilly et Jacques Perrat** (id., p3), « *un territoire est caractérisé par sa gouvernance* » c'est-à-dire par « *l'ensemble des processus institutionnels qui participent à la régulation locale du système économique territorial* ». Et selon **Claude Dupuy et Antje Burmeister** (2003, p9) : « *l'émergence de la notion de territoire s'explique à travers les relations entre les acteurs et la mise en œuvre de processus d'apprentissage* ». La proximité encourage l'émergence d'interactions étroites entre les agents, firmes, décideurs et diffuse plus vite le progrès technique et l'information pertinente suivant **Pierre- Henri Derycke**

<sup>1</sup> Di Méo G. «Que voulons-nous dire quand nous parlons de l'espace ? », pp.37-48, Paris, 2000, Ed Belin-352 pages.

<sup>2</sup> Cf., Claude Dupuy et Antje Burmeister (2003, P9).

<sup>3</sup> Cf., Serge Edouard (2004, P10)

<sup>4</sup> Cf., Jean-Pierre Gilly et Jaques Perrat (2003)

(2002, p3). Mais la proximité n'est pas nécessairement une notion de distance métrique. En effet, une distance et un espace sont relatifs, car ils dépendent des moyens de communication et des modes de diffusion de l'information (cf., André Larceneux (1999, p146)).

On peut proposer aussi d'autres définitions qui sont données par les économistes

Selon **Bernard Billandot** pour lui le territoire est conçu comme «*conteneur de ressources*» qui peuvent être matérielles (infrastructures divers) ou immatérielles (les connaissances, les compétences) génériques (par exemple : ressources minière), ou spécifique (savoir-faire effectivement valorisés dans un processus de production concret).

Une deuxième définition est donnée par **Littre en 1971** considère le territoire comme étant une étendue de terre qui dépend d'un État, d'une province, d'une ville ou encore d'une juridiction. Le territoire est alors un objet à la fois biophysique, sociale et politique.

Une autre définition est dégagée par **Samson Ivan**, le territoire est porteur d'*externalité spatiales spécifiques*, qui ne peuvent être transférées, et qui lui confèrent une compétitivité particulière. Ces externalités sont liées à l'abondance des inputs spécialisés, d'une main-œuvre qualifiée et plus accessible ainsi qu'à la diffusion de l'information. Par ailleurs, cet auteur définit le territoire comme étant « un espace-lieu (géographique) doté de ressources (matières première, actifs productifs, compétences, relations) et un espace vécu dans le temps, doté d'une cohésion sociétale ». Cette définition met l'accent sur l'association des deux espaces qui sont clairement définis dans une autre vision du territoire, selon laquelle : « le territoire revoie à la façon dont un individu ou un groupe d'individus utilise et s'approprié l'espace sur lequel il mène son activité de production. Au croisement de plusieurs disciplines, le territoire peut être le cadre d'action des individus dans leurs quotidiens. il est alors l'addition de « l'espace vécu», c'est-à-dire l'appropriation subjective des individus et de la collectivité des lieux et leur environnement, et de « l'espace social » qui rassemble les interrelations sociales et spatiales entre les groupes d'individus et les lieux qu'ils occupent »<sup>5</sup>

Enfin, on peut dire tout simplement que le territoire est une entité composite dont les décisions sont à priori l'émanation d'une volonté collective. Le territoire détient une place importante dans le développement. Il est aussi un outil d'analyse économique pertinent.

---

<sup>5</sup> Lionel Villard, Proximités et Développement Territorial : Industrie et recherche publique à Grenoble à travers le réseau des doctorants

## 2. L'évolution de la gouvernance des territoires

Avant d'entamer la discussion sur l'émergence de la gouvernance territoriale, il est utile de donner un bref aperçu sur l'origine de ce terme. La gouvernance signifie « *l'action de piloter quelque chose* », autrement dit, l'art ou la manière de gouverner.

Selon Paye O. (2005)<sup>6</sup>, le mot gouvernance a été employé pour la première fois à partir de 1478, pour désigner certain territoire au nord de la France qui avait un statut particulier. Toutefois, il fallait attendre le début des années 1990 pour que des économistes et politologues anglo-saxons et certaines institutions internationales comme le FMI, la Banque Mondiale, l'ONU développent davantage la notion de la gouvernance. Il s'agit, selon Paye O. (2005), « *d'une part, bien marquer la distinction avec le gouvernement en tant qu'institution ; d'autre part, sous un vocable peu usité et donc peu connoté, promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national, mais aussi local, régional et international)* »<sup>7</sup>. La nouveauté qui a été apporté à la notion de gouvernance, à partir des années 1990, est la participation des sociétés ancrées dans les différents niveaux territoriaux, dans la gestion.

Abondant dans ce même sens, les auteurs F.Leloup, L. Moyart et B. Pecqueur (2005), considèrent que « *les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent restituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale, alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques* »<sup>8</sup>, c'est-à-dire les modes de gestion et de développement qui marquent une rupture avec le développement classique comme politique provenant des sphères supérieures de l'État vers les niveaux inférieurs.

Ces démarches traduisent par conséquent le départ du développement local et de la décentralisation, l'évolution de la gouvernance territoriale renvoie alors aux questions de développement local et met l'accent sur la condition de l'implication croissante des acteurs locaux (privés ou publics) ainsi qu'une mobilisation active des acteurs pour une décision

<sup>6</sup> PAYE O. (2005), « la gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique », Etudes internationales, vol. 36, n°1, 2005, p.13.

<sup>7</sup> Ibidem.

<sup>8</sup> LELOUP F., MOYART L., PACQUEUR B. (2005), op cit, p. 322

autonome par rapport au pouvoir central public. La coordination et les formes de régulation ne se limitent plus au niveau politique, mais, s'élargissent à l'économique, au social, et au culturel.

### 3. La Bonne Gouvernance

Au milieu des années 90, la Banque Mondiale a introduit une approche normative intitulé « la bonne gouvernance ». C'est une idée optimum car les aides internationales se sont avérées inefficace du fait de lourdeurs bureaucratique et du poids clientélisme. C'est sur cette base que la Banque Mondiale insiste sur la manière dont les gouvernements puissent exercer leurs pouvoir, gèrent leurs affaires et définissent le champ de leurs interventions.

Ainsi la bonne gouvernance recouvre des recommandations en faveur du recul de l'interventionnisme de l'État, des privatisations, du décloisonnement entre le secteur public et privé, la limitation de la dette des dépenses publiques, l'introduction des principes *new public management*<sup>9</sup>. Depuis, la notion s'est propagée en faveur de publications et de colloques (que la banque mondiale a beaucoup financé) tandis que d'autres organisations internationales faisaient leurs objectifs de la bonne gouvernance. Le Fond Monétaire International (FMI) l'associe aux plans d'ajustement structurel conditionnant l'octroi de ses prêts. Pour ses opposants, la bonne gouvernance n'est qu'un prolongement des politiques ultralibérales et du consensus Washinhgton<sup>10</sup> établi les années 90.<sup>11</sup>

Les théories institutionnelles<sup>12</sup> en cette période insistaient sur la nécessité d'établir un environnement institutionnel adapté à toute activité économique si on visait un développement durable. Ce courant pensé a pu faire de la bonne gouvernance le thème accompagnant toutes les réformes que recommandaient les institutions internationales aux

<sup>9</sup> Un management des administrations qui soit calqué sur celui des entreprises.

<sup>10</sup> Le consensus de Washington est considéré par ces opposants comme instrument de ces institutions.

<sup>11</sup> Nait Chaabane, « Gouvernance territoriales et stratégie d'acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », PP 39-41

<sup>12</sup> En économie, ce courant de pensée cherche à prendre en compte le rôle des institutions sociales dans l'organisation économique. Dans un sens large, par institution on entend la culture, le type de comportement d'un groupe social, dans un sens restreint, elle désigne les institutions qui régule et encadre l'économie : l'État, les administrations, les banques.

États des pays en voie de développement. C'est la conformité acquise de leurs démarches scientifique en introduisant les variables sociopolitiques.

En 1950, les œuvres de Veblen et Commons ont déterminé l'institution comme celle qui représente « ... l'action collective, facteur général et dominant de la vie sociale, qui conditionne le contrôle, la libération de l'expansion de l'action individuelle ». Ainsi expérimentai ces travaux ont eu un regain d'intérêt au cours des années 80 aussi bien chez les politologues (March et Olsen, 1984 ; Stone, 1995) que chez les économistes (Hodgston, 1988 ; Ostrom 1991).

*L'homo economicus* ne détermine plus seul le comportement économique, le jeu des facteurs sociaux et culturels le détermine aussi bien. Cela vient du fait que l'organisation et les mécanismes de contrôle de l'économie sont plus important que l'allocation des ressources. L'importance de l'institution dans l'économie amène **Samuels (1989)** à dire que le marché est institué. Généralement les institutions sont composées par un ensemble de droits, usages, règles, qui déterminent, par une contrainte formelle, par la pression sociale ou par d'adhésion à un système de valeur, le comportement des acteurs économiques. Mais les conceptions des institutionnalistes divergent selon :

- **les holistes** : les institutions désignent globalement des règles de comportement, des conduites homogènes ou des organismes publics reconnus par un groupe social.
- **les adeptes de l'approche individualiste** : les institutions concernent un principe d'action collective du contrôle de l'action individuelle.
- Enfin, **les institutions méso économiques** : leurs conceptions est en fonctions les structures organisationnelles publiques ou privées (type réseaux), que des modes de comportement (règles, habitudes, etc.) (Bellet, Colletis et Lung, 1993).

En effet toutes ces conceptions se perçoivent cependant sur la nécessité de la mise en place d'arrangement institutionnels ou des structures de gouvernance pour gérer les conflits d'intérêt. Suite à la déstabilisation du marché l'intervention de l'État est justifiée. **Gerry Stoker** exige la participation de tous les acteurs (individus, collectivités locales, États

centraux) dans le choix et l'application des politiques économiques. Dans ce contexte la gouvernance consiste donc à ne plus considérer la gestion et la régulation à un seul niveau mais les articuler entre les différents niveaux.

**Gerry Stoker**<sup>13</sup> propose ainsi une théorie de la gouvernance fondée sur cinq propositions :

- *La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'institutions et d'acteur qui n'appartiennent pas à la sphère du gouvernement ;*
- *En situation de gouvernance, les frontières et les responsabilités sont moins nettes dans le domaine de l'action sociale et économique ;*
- *La gouvernance traduit une interdépendance entre les pouvoirs des institutions associées à l'action collective ;*
- *La gouvernance fait intervenir des réseaux d'acteurs autonome ;*
- *La gouvernance part du principe qu'il est possible d'agir dans s'en remettre au pouvoir ou à l'autorité de l'État.*

En effet, la gouvernance apparaît comme un processus de conjonction de plusieurs niveaux de régulations. Sur le plan macroéconomique la gouvernance considère que la nature d'un système économique et social est en liaison avec le système politique. Cette approche met l'accent sur le glissement de l'État hiérarchique et centralisateur vers la gouvernance en réseaux d'acteur. L'objectif de cette démarche est de chercher des modes de coordination efficaces entre groupe et, précisément, les rapports de force en termes de prise de décision entre eux.

Enfin, nous pouvons dire que la Bonne gouvernance tente d'alléger les contraintes qui empêchent le bon fonctionnement du marché. C'est pourquoi les instituts internationaux interviennent en privatisant essentiellement les entreprises et les services publics.

---

<sup>13</sup> Stoker G., « cinq propositions pour une théorie de la gouvernance » in Revue internationale des Sciences Sociales, n°155, UNESCO/érès, Paris, 1988

## **Section 2 : Place des territoires dans la gouvernance**

Dans cette section nous allons présenter la gouvernance en donnant quelques définitions de divers auteurs, nous allons aussi exposer la gouvernance des territoires et la gouvernance locale, la place que le territoire détient au sein de la gouvernance.

### **1. Qu'est ce que la Gouvernance ?**

L'origine du concept de la gouvernance est très complexe. De nos jours, chaque définition met l'accent sur un aspect particulier, dans plusieurs domaines et des fois elles sont adoptées par des idéologies contradictoires.

Dans un contexte des néolibéralismes qui prônent notamment la réforme de l'État local, régional, national et international se joue largement entre le secteur privé et le domaine public que l'intérêt particulier et l'intérêt général.

En effet ce concept vise à repenser les relations entre les différents acteurs économiques, sociaux et politiques, *c'est une innovation*<sup>14</sup>, qui se fonde sur le principe de la relativisation de la puissance publique à différents niveaux : locaux, nationaux et internationaux. C'est pourquoi, le concept de gouvernance suppose l'instauration de nouveaux modes d'élaboration des politiques publiques, focalisées sur une convention, de nouvelles manières pour les mettre en œuvre à travers le partenariat entre public et le privé qui, prend de plus en plus d'envergure.

#### **1.1. La notion de la Gouvernance :**

**Selon Benko et Lipietz (1995)**, la gouvernance correspond à un mode de régulation qui ne repose pas exclusivement sur les mécanismes du marché, ni sur les interventions de l'État, mais qui s'appuie plutôt sur la société civile. Elle renvoie à l'action de piloter un système, de coordonner une action collective (Paquet, 1999 : 23-24) dans laquelle « *l'ordre organisationnel est davantage négocié entre les acteurs du système* » (Thuot, 1998).

---

<sup>14</sup> Jean-Pierre Gaudin, op. Cit. p 37

Ce terme connote des capacités exercées par les multiples acteurs et traduirait la « *multiplicité de lieux de décision* » (Andrew, 2000 : 76).<sup>15</sup>

Pour **Jean-Pierre Gaudin (2002)**: «La gouvernance, ce serait tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières.»<sup>16</sup>

**Milani (1999)**, distingue deux conceptions de la gouvernance :

- une conception libérale qui repose sur les échanges volontaires entre les acteurs. Ici l'action collective dépend directement de la volonté d'un groupe d'individus déterminés à promouvoir des changements.
- Une conception qui démarre de l'approche institutionnelle. Dans ce cas les gouvernés ont une influence sur la sphère gouvernementale. Elle se situe au-delà des coalitions politiques et implique une influence des gouvernés sur la sphère gouvernementale. Cette approche se fonde sur le caractère redistributif de la gouvernance ou les acteurs et les institutions obtiennent leur légitimité politique dans la mesure de leur contribution au développement humain et au bien être public.

Par rapport à la banque mondiale, elle présente la gouvernance comme : « *la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement* », puisqu'elle considère que les conditions nécessaires à la bonne gouvernance ce sont l'existence d'un État de droit et de la démocratie, l'exigence de la transparence et de la responsabilité dans les divers aspects de la vie publique et privée, la gestion participative et l'existence d'un système décentralisé de la prise de décision, la gestion efficace des ressources publiques, la disponibilité d'un cadre macroéconomique sain, incitateur et favorable à la libre entreprise et à l'économie de marché et la lutte contre la corruption.

<sup>15</sup> [www.a21l.qc.ca/web/document/ayeva\\_gouvernance.pdf](http://www.a21l.qc.ca/web/document/ayeva_gouvernance.pdf)

<sup>16</sup> Jean-Pierre Gaudin, « *Pourquoi la gouvernance ?* », Presses de la FNSP, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 2002, p43.

Cette définition est basée essentiellement sur le fonctionnement des pouvoirs publics, surtout avec la façon d'exercer le pouvoir qui doit se référer à certains principes tels que la démocratie, la transparence, et la participation des acteurs privés à la prise des décisions, à la gestion des ressources et au développement. Entre autres, la banque mondiale reprend certains aspects figurant auparavant dans le consensus de Washington qui consistent à la fondation d'un cadre macroéconomique sain, stimulateur et propice à la libre entreprise et à l'économie de marché.

Une autre définition proche de celle présentée par la banque mondiale est celle proposée par le comité de développement de l'OCDE (l'Organisation pour la Coopération, et le développement Économique) qui considère la gouvernance comme « *l'utilisation de l'autorité politique et l'exercice du contrôle en rapport avec la gestion des ressources d'une société en vue du développement économique et social* »<sup>17</sup>.

La gouvernance est également définie comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie alors à l'ensemble d'institutions, de réseaux, de directives, de réglementations, de normes, d'usages politiques et sociaux, d'acteurs publics et privés qui contribuent à la stabilité d'une société et d'un régime politique, à son orientation, à la capacité de diriger, de fournir des services et à assurer sa légitimité* » par **Le Gales, 2006**<sup>18</sup>.

Cette définition considère la gouvernance en premier lieu comme un processus de coordination des différents acteurs de la société, puis comme un ensemble d'institutions, de lois, de règles et d'acteurs capables de réussir ce processus de développement participatif. Certains chercheurs, opposants de la bonne gouvernance, considèrent la gouvernance comme une théorie de la décomposition de l'État. Cela est le résultat de la dénonciation du désengagement de l'État-providence depuis les années 80.

<sup>17</sup> [beira-cfp.org/PAGE-ARTICULATIONgouv.11.html](http://beira-cfp.org/PAGE-ARTICULATIONgouv.11.html)

<sup>18</sup> [www.institut-gouvernance.org/fr/.../fiche-synthese-15.html](http://www.institut-gouvernance.org/fr/.../fiche-synthese-15.html)

**Jean-Christophe Mathias**, lançant l'argument que l'émergence de la gouvernance représente la rupture de pouvoir décisionnaire de l'État garant de la souveraineté populaire, remplacé par une démocratie participative qui n'a aucun attribut réellement politique, dénonce l'abandon du terme "gouvernement" au profit de celui de "gouvernance". Pour ce chercheur indépendant, « *le glissement du gouvernement à la gouvernance démontre que l'on est passé d'une civilisation de la souveraineté populaire incarnée dans la loi républicaine, garante de l'intérêt général, à une société pragmatiste, particulariste et utilitariste, garante d'intérêts économiques singuliers, dans laquelle la notion de bien commun n'a plus de place véritable* »<sup>19</sup>.

Généralement, la gouvernance généralement touche les sociétés par actions (les actionnaires ne doivent pas être simplement des apporteurs de capital), les institutions publiques (l'État, les collectivités locales,...), les organismes sociaux et les associations.

## **1.2. Brève histoire du concept de gouvernance :**

La gouvernance est un terme qui trouve sa genèse au XIII<sup>e</sup> siècle. Sa notion diffère d'une époque à l'autre. Il s'est évolué en fonction de l'espace et du temps.

### **1.2.1. La gouvernance moyenâgeuse :**

En ce moment là, l'utilisation du terme était vide de toute réflexion conceptuelle sur le pouvoir malgré que plusieurs termes aient été utilisés comme *gouvernance*, *gouverne* et *gouvernement*, mais qui ne semblaient pas véritablement différents. Ils renvoient à toute action de piloter quelque chose.

### **1.2.2. La gouvernance dans l'ère classique :**

Selon Gaudin<sup>20</sup>, l'apparition de l'État moderne et la réflexion conceptuelle sur le pouvoir fut à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, où une frontière est tracée entre la notion de *gouvernement* par rapport à celle de *la gouvernance*. En effet, les pensées de Machiavel et Jean Bodin<sup>21</sup> sur l'État forgent une conception réalisant que l'État est

<sup>19</sup> [www.droithumain-france.org/download/file/fid/362](http://www.droithumain-france.org/download/file/fid/362)

<sup>20</sup> Jean-Pierre Gaudin

<sup>21</sup> La formulation théorique de l'État moderne revient à Machiavel dans son œuvre, *Le prince* en 1513. En parallèle Jean Bodin développa sa thèse sur la souveraineté absolue, *Les six Livres de la république*, 1576.

un acteur centralisant du pouvoir absolu, s'exerçant sur une population localisée à un territoire donné. Alors, il est associé au gouvernement l'idée du pouvoir hiérarchisé. Simultanément, la gouvernance est conçue comme la manière de diriger légitimement la question publique séparément de celle du pouvoir.

### 1.2.3. La gouvernance moderne :

La sociologie des organisations fut exportée vers le monde anglo-saxon surtout des États-Unis. Ainsi se nourrissant de nouvelles idées, la gouvernance rejaillit dans les années 1990 pour « *référer à un pilotage pragmatique des pouvoirs* », tendant à reconquérir son sens politique primitif. Cette conception est liée encore plus à la gestion des affaires publiques. La notion de gouvernance se précise de plus en plus selon l'objet d'étude : « *la gouvernance ce serait donc tout bonnement de l'action publique en réseaux, une pratique relationnelle de coopérations non prédéfinies et toujours à réinventer, à distance des armatures hiérarchiques du passé et des procédures routinières.* »<sup>22</sup>.

Ali Kazancigil décrit l'itinéraire du concept de la gouvernance et les groupes d'acteur qui participent à la constitution d'un cadre de relations et interactions favorisées par celle-ci ainsi : « *La gouvernance favorise ainsi les interactions Etat-société, en offrant un mode de coordination horizontal entre partenaires intéressés par l'enjeu (stake-holders) – autorité publique, entreprises, groupes de pression, experts, mouvements de citoyens, association de consommateurs – pour rendre l'action publique plus efficace. Elle privilégie l'élaboration non hiérarchisée des politiques publiques, par rapport à la prise de décision verticale, imposée par le haut, propre au gouvernement traditionnel* »<sup>23</sup>. Ainsi, nous discernons que les notions qui apparaissaient à l'époque classique, alimentent davantage celle de la gouvernance et s'amplifient en parallèle.

<sup>22</sup> Jean-Pierre Gaudin, op. Cit. p. 43.

<sup>23</sup> Ali Kazancigil, « la gouvernance : itinéraire d'un concept », dans Javier Santiso (dir.), à la recherche de la démocratie. Mélange offert à Guy Hermet, Paris, Karthala, 2002, p.128 ;

## 2. Gouvernance mondiale (ou globale):

Sur la Scène universelle la réapparition du concept de la gouvernance était l'initiative de la Banque mondiale dans les années 1990<sup>24</sup>. Les structures procuraient par la Banque mondial, duquel la politique des années 1980 de libéralisation des pays ne procurait que des conséquences corrigées sur le plan économique, a suscité de sévères critiques de la part des populations et des organisations non gouvernementales. Le concept de la gouvernance est vu comme la solution de restituer de la légitimité à ses interventions.

*New Public Management* néolibéral a imposé la privatisation pour limiter la dette, qui freine la croissance des dépenses publiques. Finalement la prolongation des mesures conforme au consensus de Washington a amené la Banque mondiale à user de la gouvernance afin « de mettre ensemble [...] le souhait de travailler directement avec des organisations sociales ou des responsables politiques de proximité et de la volonté de mettre les bureaucraties administratives à l'école de management. Soit, tout à la fois la rigueur gestionnaire et le supplément d'âme participatif ».<sup>25</sup>

Selon la perception de la BM, en général, la gouvernance est une approche technique des affaires publiques et une simplification du rôle de l'Etat à la fonction de garant d'un régime de droits. Ce qui permettra l'épanouissement du marché et le respect de la propriété privée. Progressivement, les autres agences internationales onusiennes (CNUCED, UNESCO, OCDE, OMC, FMI) vont introduire ce concept de gouvernance.

Afin, d'affaiblir les critiques que subissent les approches marquées par le libéralisme, les institutions internationales ont introduit le concept de la gouvernance, faisant prédominer l'économie sur le plan social et politique. Certainement, ce raisonnement est un fondement libéral. C'est l'inversion du pouvoir de la main du gouvernement et du secteur public à celle des individus et du secteur privé pour une plus grande implication de la société civile.

<sup>24</sup> Notamment dans les rapports : L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable, 1989 ; Governance and Development, 1992 ; et Governance. The world Bank perspective, 1994.

<sup>25</sup> Jean-Pierre Gaudin, op. Cit. p 69 ;

## 2.1. La conception de la gouvernance mondiale

La gouvernance mondiale, met l'accent sur les pratiques qui se développent hors Etat, instituées ou non. Ceci pose les bases d'une forme de régulation informelle de processus de négociation associant les acteurs au niveau supranational (les Etats, les organisations intergouvernementales, les entreprises transnationales, ...). C'est pourquoi James Rosenau a appelé à une « *gouvernance sans gouvernement* »<sup>26</sup>, c'est-à-dire une société internationale qui s'institutionnalise davantage et a recours à des mécanismes de régulation supranational<sup>27</sup>.

### 2.1.1 L'approche normative de la gouvernance mondiale

L'approche normative, dans ce domaine, adopte la gouvernance à un système de normes et non à un processus. Les principales réflexions sont à l'œuvre de la commission sur la gouvernance globale, *Commission on Global Governance*, engendrée en 1992. L'idée vient particulièrement de Willy Brandt et d'autres personnalités mondiales. La mise en place de cette commission résulte, après la chute de Berlin et la nouvelle configuration affichée. C'est la manière dont serais aménagé le monde.

Joseph Stiglitz<sup>28</sup> met en avant la notion du bien public mondial. En théorie économique, les biens publics présentent deux caractéristiques : la non-rivalité de leurs consommations, et, la non-excluabilité de leurs consommateurs. Cette caractéristique de non-excluabilité veut dire qu'une fois qu'il est produit, tout le monde peut en bénéficier. Impossible d'exclure quelqu'un. Cependant, la consommation de ce bien par un individu n'empêche pas la consommation par un autre. Cette caractéristique se nomme la non-rivalité. Alors, la réflexion de Joseph Stiglitz sur la gouvernance mondiale, doit partir de la notion de « bien public mondial ». Il y a plusieurs exemples de bien public comme la sécurité internationale, la stabilité économique internationale, l'environnement, ...

---

<sup>26</sup> [http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/gouvernancemiseajour\\_cle798d41.pdf](http://www.cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/gouvernancemiseajour_cle798d41.pdf)

<sup>27</sup> Les tenants de cette conception soulignent aussi que la régulation internationale suppose beaucoup de mécanismes tout en étant dépourvu d'instance supranationale.

<sup>28</sup> Joseph Stiglitz, traduction : Eloi Laurent, "Global Public Goods and Global Finance : Does Global Governance Ensure that the Global Public Interest Is Served ?" in *advancing Public Goods*, Jean-Philippe Touffut, ed., Edward Elgar Publishing, 2006.

### 2.1.2. L'approche analytique de la Gouvernance mondiale

La contribution analytique en termes de gouvernance, considère cette dernière comme un processus d'accommodement, d'arrangement et d'engagement, entre plusieurs parties défendant chacune ses intérêts. La gouvernance consiste alors à regarder comment se déroule le mécanisme de régulation simultanée par un jeu permanent d'échanges, de négociation, d'ajustement mutuels. Elle permet donc, d'étudier des mécanismes souples et non standardisés, des configurations flexibles en dynamique permanente et non des phénomènes fixes. L'approche analytique permet de suivre l'évolution de situations et de décrire un schéma de la gouvernance.

En effet, à partir d'un schéma de gouvernance qu'on pourrait décrire, les mécanismes de coopération transnationale et groupement régionaux (Union Européenne, ALENA,..)<sup>29</sup> ne savent pas faire l'objet d'un contrôle direct par un Etat unitaire.

## 2.2. Les indicateurs de la gouvernance selon la banque mondiale<sup>30</sup>

Dans un rapport de recherche publié en 2005, Daniel Kaufmann, Directeur du programme gouvernance mondiale à l'Institut de la Banque mondiale, et Aart Kraay, Économiste principal dans le Groupe de recherche de la Banque, proposent un tableau de bord à l'échelle mondiale, comprenant des indicateurs de gouvernance. Kaufmann et Kraay ont développé et analysé six (06) composantes chiffrables de la bonne gouvernance en prenant comme point de départ la fin des années 90. Ces indicateurs sont résumés comme suit :

- *Être à l'écoute et rendre compte* - mesure les droits politiques, civils et les droits de l'homme ;
- *Instabilité politique et violence* - mesure la probabilité de menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme ;

<sup>29</sup> Le livre blanc élaboré par la commission européenne est le référentiel pour la gouvernance européenne, l'intégration la plus réussite jusqu'à présent.

<sup>30</sup> <http://www.worldbank.org/wbi/governance/pubs/govmatters4.html>

- **Effacité des pouvoirs publics** - mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public ;
- **Fardeau réglementaire** - mesure l'incidence de politiques non favorables au marché ;
- **État de droit** - mesure la qualité de la mise en application des contrats, la police et les tribunaux, y compris l'indépendance du judiciaire, et l'incidence de la criminalité
- **Maîtrise de la corruption** - mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'Etat par les élites).

La construction de ces indicateurs, articulée sur une méthodologie de pointe, utilise des centaines de variables qui mesurent les différents aspects de la gouvernance. Ces variables proviennent de plusieurs sources de données distinctes appartenant à différentes institutions dans le monde entier. Un des premiers constats est qu'une amélioration dans un pays comme, par exemple, un écart type dans la qualité de l'état de droit (ou toute autre composante de la gouvernance, comme " être à l'écoute et rendre compte ", ou encore " la maîtrise de la corruption ") peut, en moyenne, entraîner à long terme une augmentation de 300 pour-cent du revenu par habitant.

### 3. La place des territoires dans la gouvernance

La notion de la gouvernance des territoires met l'accent sur la décision locale des acteurs publics et privé comme moyen de rendre l'action publique plus active. Il s'agit dans ce sens de mettre en place un système de régulation à une échelle décentralisé. La gouvernance territoriale suppose la gestion des conséquences du partage du pouvoir entre les propriétaires, d'une par et les gestionnaires d'une autres part.

Gilly Wallet (2005) a défini la gouvernance des territoires comme « *le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement proches en vue de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement* »<sup>31</sup>. C'est-à-dire, la gouvernance étant un processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proches, visant à réussir un processus de développement

C'est dans ce contexte qu'une conception territoriale de la gouvernance est adoptée par les auteurs qui projettent le territoire dans le cœur de la recherche. Pour eux la bonne gouvernance permet de lutter contre les méfaits du marché, plutôt que de faire son jeu. La gouvernance permet d'assurer la cohésion d'un territoire. Le constat est qu'il existe ce que les chercheurs appellent « *une crise de la gouvernabilité* ». La gouvernance permettrait alors d'assurer la cohésion d'un territoire. Ce qui nous mène à l'appréhension de celle-ci.

#### 3.1. Caractéristiques de la gouvernance territoriale

EME (2003)<sup>32</sup> identifie plusieurs caractéristiques de gouvernance territoriale. Dans une première approche, la gouvernance locale se replace dans le champ plus vaste du changement profond des modes d'action de la société sur elle-même, en particulier à travers la décentralisation qui transforme l'architecture politico-administrative de la société, mais aussi à travers des formes territoriales des politiques publiques.

---

<sup>31</sup> A.L.NAIT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010

<sup>32</sup> [www.defi-univ.org/IMG/pdf/Eme.pdf](http://www.defi-univ.org/IMG/pdf/Eme.pdf)

La gouvernance des territoires locaux est ainsi l'une des marques distinctives d'une seconde modernité qui s'oppose aux logiques des gouvernements de la première modernité qui, à travers la représentation et l'exercice d'une certaine *souveraineté*, sont centralisées, hiérarchisées et cloisonnées par domaines spécifiques d'activités (Muller, 1990).

Les référentiels d'action se territorialisent : régulations transversales, souples et réactives entre les divers domaines d'action, globalisation territoriale des stratégies politiques, coopération entre de multiples acteurs, activation d'une citoyenneté locale en sont les principales modalités (Ion, 1990 ; Jobert, 1995).

Il en découle de nouveaux rapports sociaux locaux. A la seule subordination des gouvernés sous les règles de la démocratie représentative s'ajoutent leur *implication* dans les argumentations et décisions politiques ainsi que leur *participation* au champ politique local. C'est ainsi que les acteurs de la société civile, en particulier ceux qui se revendiquent de l'économie sociale et solidaire, sont conviés à faire œuvre de gouvernance.

Une des caractéristiques de la gouvernance territoriale est donc de faire appel à *une pluralité d'acteurs* (les "parties prenantes"), la plus large possible jusqu'aux citoyens de base. Les clivages entre acteurs privés et acteurs publics ainsi qu'entre société civile et Etat, les frontières entre les intérêts privés, particuliers ou visant un bien commun et les intérêts publics ou généraux sont brouillés. Ce changement d'importance suppose que tous les acteurs, porteurs de logiques spécifiques, délibèrent et décident ensemble des affaires de la cité locale. La logique de connexion entre acteurs est prépondérante, la figure d'un Etat social de régulation et de distribution s'estompe (pour une fonction d'arbitre) au profit d'instances "partenariales" regroupant une multiplicité d'acteurs (Storker, 1998).

Une autre caractéristique est celle de *la continuité de l'action* ; la gouvernance n'est pas un processus temporaire dédié à tel ou tel problème en parallèle de l'exercice normal des gouvernements locaux, mais, en tension avec la démocratie représentative, il se déroule de manière pérenne. Il n'est pas une *logique de projet*, celle-ci n'étant que l'une des principales technologies qui est mise en œuvre par les gouvernances locales ou par les gouvernements.

### 3.2. les ambiguïtés de la gouvernance territoriale <sup>33</sup>

Aujourd'hui, on assiste à un remplacement progressif du mot « gouvernement » par celui de la « gouvernance », ce qui implique l'abandon de la conception hiérarchique et la réalisation de nouvelles procédures pour les décisions collectives. En effet, la démocratie participative qui réunit l'ensemble des acteurs du territoire s'énonce à travers le privilège des choix collectifs et la marginalisation de l'État dans la démarche régulatrice des territoires. La gouvernance des territoires passe par la cohésion des espaces et la maîtrise des réseaux. Elle se tâche de définir les compétences propres et de préciser les rôles de chacun. Dés lors, la construction des conditions de la compétitivité, de plus en plus, sur la scène locale rend le problème très complexe.

Selon Orange et Vertevelle (2003), dans ces conditions, les techniques de gouvernance se transforment en politiques publiques définissant des normes et des règles d'application générale, auxquelles succèdent des pratiques procédurales particulières, dans de nombreux domaines.

L'objectif et les modalités de l'action des négociations et de la délibération collective dans des structures provisoires est loin de tout contrôle démocratique et financier. Cette variété de pratiques, donnent lieu à des enquêtes publiques, des groupes de discussion, des panels et jurys des citoyens, conférence de consensus, médiations...etc. Elles révèlent une menace de détournement vers un système censitaire qui remplace la fortune par le capital culturel. Ce qui transforme facilement les savoirs en autocratie.

### 3.3. Gouvernance territoriales, les collectivités territoriales

La gouvernance est parcellisée, en de multiples structures sous l'influence du système politico administratif qui demeure dominant. Même les acteurs de l'économie adoptent une divergence de point de vue et de stratégie. Nous apercevons que ces gouvernances parcellisées, affectées à des problèmes spécifiques, sont réduites à un nombre restreint d'acteurs, les nobles locaux, les organismes disposant d'une forte

---

<sup>33</sup> A.L.NAIT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010

légitimité institutionnelle<sup>34</sup>, qui tient à distance les acteurs de l'économie sociale et solidaire, le plus souvent les habitants.

L'exercice du pouvoir dans les collectivités territoriales se caractérise par une gouvernance institutionnelle, qui se nomme *la poly-gouvernance*. Cette dernière réunit les acteurs forts de la société locale qui, ensuite, marginalisent ceux qui portent de nouvelles demandes sociales pour le bien fait de la société. Ces demandes et ces orientations, sont tombées à l'eau. Ce qui pousse les acteurs démunis de la société à renforcer le sentiment d'injustice sociale (**Renault, 2004**).

### 3.4. Gouvernance territoriale, action et espace publics

Les gouvernements institués, quelque soit leur échelle nationale ou infranationale, auraient égaré leur capacité à gouverner les affaires publiques du fait des variations qui affectent la société en général et les attitudes des acteurs d'un territoire donné. En effet, lorsque les formes traditionnelles de l'action publique sont épuisées, l'Etat ne parviendrait plus, à l'intérieur comme à l'extérieur d'un territoire, à garantir une répartition des richesses susceptibles de réduire les inégalités et à assurer la cohésion sociale du territoire.

En effet, un processus d'éclatement touche les différents acteurs, ceci apparaît très bien dans la multiplication des organisations, des institutions et des réseaux d'acteurs de plus en plus diffusés. En pratique, cela suscite des actions souvent contradictoires du fait des intérêts divergents décidés par des sous-systèmes. Cette situation traduit un émiettement du pouvoir public sur le plan horizontal qui devient d'avantage complexe et difficile à gérer.<sup>35</sup>

Par ailleurs, J.COMMAILLE<sup>36</sup> souligne que « *l'Etat à perdu de sa centralité ce qui ouvre des possibilités de structurations horizontales, éventuellement verticale à des niveaux intermédiaires* ». En effet, si on remarque une certaine dispersion entre

<sup>34</sup> A.L.NAIT CHABANE, «gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010.

<sup>35</sup> Georges CAVALLIER, « Défis pour la gouvernance urbaine », OPCE, Luxembourg, 1998, pp.17-20

<sup>36</sup> Jacques CAMMAILLE, Bruno Jobert, (Ed.), « les métamorphoses de la régulation politique », LGDJ, Paris, 1988.

l'Etat et les autres partenaires, le territoire forme le vecteur qui accède alors à une certaine recomposition de la politique publique.

Tout d'abord, il faut distinguer entre les politiques publique territorialisées et les politiques publique territoriales : « *on parlera de politiques territoriales pour désigner des politiques correspondant à une logique spécifique à un territoire et de politiques territorialisées pour parler de politique produites dans un territoire donné, mais dont la logique n'est pas spécifique à ce territoire* »<sup>37</sup>.

Alors la notion de l'espace public est importante dans la compréhension de la gouvernance territoriale puisqu'elle permet d'éclairer les caractéristiques du lien socioéconomique et politique, d'appréhender la construction d'une représentation d'un fait économique, social ou autre, et de comprendre les mécanismes de régulation et l'influence entre les acteurs du territoire, les élus et les agents économiques publics ou privés. De ce fait, **Bernard Floris** appuie l'importance de la communication d'entreprise dans l'espace public. L'espace public n'est pas donc un espace symbole entre la société civile et l'Etat. Alors la dimension économique de l'espace public ne se limite pas seulement à la relation Etat-société.

Selon Habermas (1997), « l'espace public est un espace de médiation entre les trois sphères d'un monde commun : la société civile comme système social, le système économique, le système étatique ». Toutefois, cet espace de médiation autorise la rencontre tout en gardant une certaine distance.

En peut compléter, que l'espace public est considéré comme le lieu où les différents acteurs du territoire, institués ou individuels, peuvent avoir accès aux informations qui les captivent. C'est ainsi que l'espace public devient le lieu d'échanges d'informations par des débats légitimés par le choix décisionnel collectif. Le solde décisionnel<sup>38</sup> émanant de l'espace public est légitime de fait puisque, les acteurs dont les citoyens sont au même temps auteurs et destinataires des différents engagements consensuels pris.

<sup>37</sup> Jacques ION, le travail social à l'épreuve du territoire, Dunod, Paris, 1992.

<sup>38</sup> Nous utilisons ce terme « le solde décisionnel », au niveau local bien sûr, qualifié toute décision qui soit l'émanation de plusieurs acteurs locaux.

### **Section 3 : Enjeux de la gouvernance des territoires**

Nous essaierons, tout au long de cette section, de présenter les acteurs qui jouent un rôle important dans la gouvernance des territoires, commençant par le cadre théorique liée à la notion d'acteur, pour entamer les acteurs de la gouvernance territoriale, et achever par les enjeux de la gouvernance.

#### **1. Les notions d'agent et d'acteur<sup>39</sup>**

Il nous était essentiel d'apporter quelques éléments sur la façon dont les sociologues utilisent les notions d'agent et d'acteur, et plus particulièrement sur la différence entre les deux. On se contentera de mentionner les différents courants théoriques.

D'abord, l'enjeu dans l'utilisation du terme *d'acteur* a largement écarté le terme *agent* qui a été utilisé jusqu'aux années 80 : aujourd'hui on parle d'acteur avec assez peu d'a priori théoriques alors que celui d'agent communique une perspective déterministe. On le retrouve notamment dans les travaux de Bourdieu<sup>40</sup>. Dans le prolongement de cette remarque, il faut préciser que la notion d'acteur a des sens différents selon les approches : plutôt que la différence agent/acteur, la question est de savoir sur quoi on raisonne (individus, collectifs, etc.).

En gros, une théorie se définit par l'articulation entre une théorie de l'acteur et une théorie du système.

- La théorie de l'acteur détermine les caractéristiques à retenir (positions, ressources, etc.) et les logiques d'action (dispositions, rationalités, etc.)
- La théorie du système interroge les modes de coordination : les conditions de réalisation de l'accord, de l'action collective, le rôle des structures et

<sup>39</sup> [http://socio-focales.ens-lyon.fr/IMG/pdf/notion\\_agent\\_acteur.pdf](http://socio-focales.ens-lyon.fr/IMG/pdf/notion_agent_acteur.pdf)

<sup>40</sup> BOURDIEU, Le sens pratique, Paris, éditions de Minuit, 1980.

des contextes, etc. Même si ce n'est pas le sujet de la présentation, il sera nécessaire d'aborder parfois cette dimension.

### 1.1. Les trois conceptions initiales de la notion d'agent/acteur

Les approches présentées ci-dessous sont à la fois des « traditions » regroupant des courants distincts et des « perspectives » jamais totalement coupées les unes des autres.

#### 1.1.1. Tradition compréhensive

La première tradition, son origine vient de Max Weber, est la perspective *compréhensive* qui cherche à comprendre le sens que les individus donnent à leurs actions. L'objectif de ce travail c'est d'attribuer une « rationalité » à l'acteur, c'est à dire que la signification qu'il attribue à ses actes fait également sens pour le chercheur<sup>41</sup>.

Logiquement, les méthodes concordantes avec la tradition compréhensive reposent assez souvent sur le raisonnement typologique, et peut atteindre des difficultés à établir des relations de causalité. Cette tradition est souvent mobilisée pour le travail de terrain dit « qualitatif » (par entretiens, observations), nécessitant une certaine reconnaissance avec les acteurs interrogés. On remarque que c'est dans cette tradition que l'attention à l'autonomie de l'acteur, de ses représentations et de ses comportements, est la plus forte.

#### 1.1.2. Tradition objectiviste

La seconde tradition, est appelée *objectiviste*. Le père fondateur est **Durkheim**. Elle utilise couramment le terme agent, mais, elle ne s'intéresse pas aux individus en qui leurs comportements portent la trace des structures collectives

L'analyse se porte d'un point de vue méthodologique aux méthodes quantitatives et sur la façon dont le collectif s'inscrit dans l'individu, dans ses façons de faire et de penser. C'est la problématique de *l'incorporation*, pour **Durkheim** et surtout pour **Bourdieu**. Il existe toutefois des versions radicales de cette perspective objectiviste dans lesquelles l'agent

<sup>41</sup> WEBER Max, *Economie et Société*, Paris, Pocket, 1995 [1912]

disparaît totalement, jusqu'à ne devenir qu'un signe passif à travers lequel on peut lire la logique du système global.

On distingue fréquemment deux types d'objectivisme :

- Le premier peut être dit « intégrationniste » et s'intéresse à ce qui fait la cohésion de l'ensemble, la stabilité d'un système dont les dysfonctionnements éventuels (délinquance, anomie durkheimienne, etc.) sont perçus comme des « ratées » plus ou moins inquiétantes
- Le second est plus critique et repose sur le dévoilement des « vrais » motifs d'action, au nom de la dénonciation d'un système globalement inégalitaire dont le maintien suppose la production et la reproduction d'inégalités.

### 1.1.3. tradition interactionniste

La tradition *interactionniste* renvoie notamment, pour l'Europe, à Simmel, et, pour les Etats-Unis, au courant de l'interactionnisme symbolique. Ici, l'unité de base n'est pas l'acteur mais la situation d'interaction (fréquemment le face-à-face) : l'acteur se construit progressivement dans l'interaction. Il peut avoir des stratégies ou une conduite active mais on les réfère à un contexte donné, pas à ses caractéristiques initiales. On est en revanche attentif à son évolution, au fil des interactions.

On doit à cette tradition les notions de *carrière* et de *trajectoire*<sup>1</sup> qui se sont généralisées ensuite et que l'ensemble des courants mobilise. Cette approche rend difficile le raisonnement à un niveau global : les collectifs y sont perçus comme très mouvants, la réalité est faite de situations et de formes plus ou moins stables. L'interactionnisme symbolique a ainsi contribué à défaire certaines des grandes catégorisations préexistantes, comme celle de « profession » (au sens anglo-saxon).

## **2. Les acteurs de la gouvernance**

Il s'agit de toutes les parties qui s'engagent dans un partenariat, fixant l'objectif de construire, administrer et améliorer les conditions de vie des populations et la réalisation d'un objectif commun. Ces acteurs peuvent se résumer en trois principales catégories, qui sont l'Etat et ses institutions, le secteur privé et enfin la société civile.

### **2.1. L'Etat**

A travers ses différentes institutions et l'exercice de ses trois pouvoirs : législatif, judiciaire et exécutif ; le rôle de l'Etat se révèle d'une très grande importance pour la réussite de tout projet de développement. L'Etat est le seul acteur qui est capable et qui permet de créer un environnement politique légal ainsi qu'un climat favorable au développement humain, en préservant les intérêts pour le bien public.

### **2.2. Le secteur privé**

Celui-ci réunit toutes les entreprises, quel que soit leur taille, qui exercent des activités économiques et qui ne sont pas étatiques. Sa contribution au développement territorial figure dans la production et la fourniture des biens et services, la création de l'emploi et la répartition des revenus aux citoyens. Malgré que son implantation dans une région donnée contribue plus à son développement, le secteur privé n'est pas propre à un territoire spécifique, vu la possibilité pour les grandes entreprises et les multinationales de s'installer dans plusieurs régions par le moyen de leurs filiales.

### **2.3. La société civile**

La société civile est représentée par l'ensemble des individus occupant un espace territorial donné. Elle est constituée de personnes agissant individuellement ou en groupe structuré dans des organisations non gouvernementales (des organisations professionnelles, des associations religieuses féminines, culturelles, communautaires, etc.). Les citoyens doivent être mobilisés pour participer aux différentes activités (économiques, sociales et politiques) et défendre les intérêts de leur territoire.

### 3. Les enjeux de la gouvernance des territoires

Outre l'objectif explicite, clairement identifiable, des définitions de la gouvernance territoriale visant à la régulation de l'espace et de ses acteurs en vue de l'émergence d'une solution à un problème productif inédit ou la réalisation d'un projet de développement local, la gouvernance territoriale concourt à la réalisation de cinq enjeux que nous résumons ci-dessous.

#### 3.1. Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale.

Cet enjeu vise à redonner à l'acteur et au territoire leur sens. En effet, la gouvernance territoriale entend privilégier la concertation entre acteurs afin de réaliser des projets de développement et construire le territoire. Ceci suppose que l'acteur devient l'élément essentiel de cette gouvernance. Toutefois, le rôle du territoire n'est pas à négliger dans le processus de gouvernance. Le territoire ne réfère plus à un simple espace neutre, il est désormais le lieu de mobilisation et de concertation des acteurs. C'est un espace qui se construit par les acteurs et qui acquiert une identité. De ce fait, le territoire est l'espace de la gouvernance territoriale.

Cependant, se pose alors la question suivante : existe-t-il un territoire pertinent de gouvernance territoriale ? La réponse réside dans le fait qu'il n'existe pas de territoire pertinent où s'appliquerait la gouvernance territoriale. Tout territoire, quelque soient ses caractéristiques peut prétendre à une gouvernance territoriale car il n'existe pas d'échelle territoriale optimale (ou minimale) qui favorise la concertation entre acteurs, le développement et l'innovation territoriale. Les espaces de gouvernance sont hétérogènes et à géométrie variable. Par conséquent, ce sont les formes et méthodes de gouvernance qu'il faut adapter à chaque territoire. Ces modes de gouvernance doivent favoriser l'émergence de partenariats et de collaborations entre les acteurs à différents niveaux.

#### 3.2. La participation comme condition pour mieux gouverner.

Pour tout projet de développement, la participation de l'ensemble des acteurs apparaît comme une condition nécessaire à sa réussite, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le quartier apparaît alors comme l'échelle pertinente de la participation et ce, du fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des

projets de développement et à partir de laquelle émerge l'association d'individus qui transmet les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées.

La participation de l'ensemble des acteurs et leur mobilisation devrait alors être au cœur de la démarche des collectivités locales. Ces dernières doivent favoriser les actions allant dans ce sens. Elles ne doivent plus se restreindre aux seules activités d'information et de consultation, mais aller dans le sens d'une prise en considération des préoccupations de l'ensemble des acteurs et leur implication effective dans le processus de prise de décision. Cette participation doit s'appuyer davantage sur des processus démocratiques participatifs qui peuvent assurer une représentation équitable et impliquée des différents acteurs.

### **3.3. Amélioration du partenariat Public/Privé.**

La gouvernance territoriale qui est un processus de coordination entre les différents acteurs ne se limite pas uniquement aux acteurs publics et n'opère pas d'exclusion. Au contraire, elle favorise l'émergence de partenariats de type Public/Privé. La gouvernance territoriale vise à faire converger les intérêts de l'ensemble des acteurs et à concilier les logiques publiques et privées. C'est précisément cette convergence d'intérêts qui conduirait à l'émergence des projets de développement local et au déclenchement des politiques locales de développement.

### **3.4. Réaliser la coopération intercommunale.**

Le champ de la gouvernance ne se limite pas uniquement aux seuls acteurs du territoire en question. Elle englobe, par conséquent, d'autres acteurs issus d'autres territoires. Ceci appelle ainsi à une mobilisation entre les acteurs des différents territoires, notamment entre les collectivités locales. La coopération de ces dernières se voit de plus en plus comme un moyen pour faire ressentir les potentialités de chaque territoire et permet de diminuer la fracture entre eux. Elle permet également d'avoir une meilleure gestion des ressources collectives en vue de la résolution d'un problème productif inédit.

### **3.5. Articulation entre les différents niveaux territoriaux.**

L'existence de différents niveaux territoriaux impliqués dans le processus de gouvernance, outre les acteurs directement liés au territoire (entreprises, populations, associations,...), nécessite une articulation entre ces différents niveaux afin d'assurer la cohérence globale des mécanismes et leur pérennité. Cette articulation se concrétise

notamment entre trois niveaux : national, régional, et local. Il s'agit de combiner les efforts de l'ensemble des acteurs et particulièrement des différents niveaux afin d'avoir une cohésion de l'action publique et privée, et de partager les responsabilités.

## **Conclusion**

Nous avons pu entourer toutes les notions essentielles, du territoire, ayant à les entretenir dans la perspective de la concrétisation d'une dynamique d'évolution impliquant l'ensemble des acteurs.

Généralement, la gouvernance s'appuie sur quelques principes tels que : la légitimité et la cohésion territoriale ; la démocratie et la citoyenneté ; la pertinence et la compétence de l'action publique ; le partenariat entre acteurs ; la relation local global et l'articulation entre les différents échelons de gouvernance.

En effet, le concept de la gouvernance des territoires va nous accompagner tout au long de cette étude. La gouvernance des territoires se caractérise principalement par ; une décentralisation (plausible à travers la mutation de la construction politico-administrative); des modes d'action basés sur la régulation transversale, souple, réactive entre les domaines d'actions et la coopération de plusieurs acteurs ; l'implication et participation de la société civile à la prise de décision au niveau local ; une pluralité d'acteurs qui dissimule la figure d'un Etat social de régulation et de distribution au profit des instances partenariales ; une logique de projet qui dépasse un simple processus temporaire, et incluse dans la continuité et la durabilité du développement local.

Enfin, nous résumons les principaux enjeux de la gouvernance qui sont :

- Adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale.
- La participation comme condition pour mieux gouverner.
- Amélioration du partenariat Public/Privé.
- Réaliser la coopération intercommunale.
- Articulation entre les différents niveaux territoriaux.

**CHAPITRE**

---

**II**

**LA GOUVERNANCE  
DES TERRITOIRES  
EN ALGÉRIE**

## **Chapitre II**

### **Gouvernance des territoires en Algérie**

Nous nous intéresseront, dans ce sillage, à la situation concrète du développement local et de la gouvernance territoriale en Algérie, après un demi-siècle d'Indépendance. Nous soulignerons dans ce sens que, depuis 1962, l'Etat Algérien a consentis des efforts considérables pour traduire dans la pratique le sens de ces deux notions.

Parmi ces efforts, nous citerons les différents programmes et projets structurants mis en œuvre en vue de jeter les premiers fondements du développement en Algérie. Sur le plan administratif, une politique de décentralisation a été mise en place. C'est dans ce but qu'une ordonnance, accordant des prérogatives à la commune, au niveau local, a été promulguée en 1967. Par la suite, l'Etat a procédé à d'autres, allant dans le sens de la décentralisation actions, telles que les découpages administratifs de 1974 et de 1984 ainsi que la promulgation, en 1990, des nouveaux codes de la commune et de la wilaya. Le but de la promulgation de ces deux codes était de permettre à l'administration locale et aux élus locaux de concrétiser sur le terrain la notion de la gouvernance locale. Sur le plan économique, plusieurs projets structurants ont été implantés un peu partout sur le territoire du pays.

Nous nous focaliserons dans notre étude sur la commune de Bejaia pour voir si la gouvernance territoriale existe réellement sur le terrain. Avant d'aborder ce point, nous présenterons, d'abord, un aperçu sur la politique algérienne en matière de développement et de gouvernance et les actions entreprises par l'Etat afin d'instaurer une bonne de la gouvernance. Aussi, nous présenterons dans les sections qui suivent les caractéristiques globales et socioéconomiques de notre terrain d'études.

### **Section 1: Politique de développement, décentralisation en Algérie**

Sans doute, une bonne gouvernance territoriale exige l'implication des différents acteurs du territoire. Ces derniers sont, respectivement, les acteurs politico-administratifs, les acteurs économiques, et les acteurs de la société civile. La cohérence et la coordination entre tous ces acteurs du territoire dans la gouvernance territoriale sont indispensables pour amorcer un vrai développement local. Mais, il faut aussi que l'Etat accorde plus de prérogatives aux échelons territoriaux inférieurs, notamment à la wilaya et à la commune, pour réussir ce pari. Cela ne peut se faire que par la politique de la décentralisation. Cette dernière est, d'ailleurs, officiellement consacrée en Algérie par l'ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967 portant code communal, et par la loi n°90-08 du 07 avril 1990 modifiant et complétant l'ordonnance de 1967. Aussi, la décentralisation favorisant l'initiative locale en matière du développement a été encouragée par la promulgation des lois n°90-09 du 07 avril 1990 portant code de wilaya et n°90-31 du 04 décembre 1990 relatives aux associations.

#### **1. La politique algérienne de décentralisation.**

Malgré la volonté affichée par l'Etat algérien de consacrer la décentralisation comme un mode de gouvernance, en promulguant, notamment, l'ordonnance n°67-24 du 18 janvier 1967, les collectivités locales (communes) ont demeuré paradoxalement, et ce, durant des années, comme de simple entités territoriales administratives, dépourvues de tout pouvoir décisionnel. En effet, leurs missions se résumaient uniquement dans la mise en œuvre des programmes de développement décidés par le gouvernement. Cette attitude de s'accaparer de tout les pouvoirs décisionnels par le gouvernement est qualifié par l'auteur B. Arhab (2004)<sup>1</sup>, de « centralisme exagéré de la décision ». Les autres acteurs du territoire, tels que les associations, entreprises ou élus locaux sont tout simplement exclus dans la prise de décision concernant l'inscription des projets de développement. Ainsi, toute initiative de développement local émane du seul gouvernement central.

---

<sup>1</sup> ARHAB B. (2004), « *La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement* », dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), op cit, p. 163.

Toutefois, cette politique de gestion centralisée n'a pas donné de résultats probants. Le développement économique et social n'a été encouragé que dans les grandes agglomérations, au détriment des régions périphériques aux grandes villes. L'échec a été favorisé par les décisions centralisées caractérisées par une lenteur flagrante.

C'est vers le début des années 1980 que l'Etat algérien a décidé de mettre en place une stratégie de développement consacrant plus de souplesse dans le processus de prise de décision. Cela s'est traduit dans la pratique par une libéralisation de l'économie et une restructuration organique des grandes entreprises. Ces dernières ont été divisées en petites unités ou filiales, réparties à travers le territoire national. En outre, et sur le plan de la gestion territoriale, l'Etat a procédé à un nouveau découpage territorial en 1984. Désormais, l'Algérie compte 48 wilayas, composées de 160 daïras contenant au total 1541 communes.

Pour rendre la décentralisation réelle, les wilayas et les communes, en tant qu'institutions territoriales, ont été dotés d'organes de fonctionnement. La wilaya est gouvernée par un Wali, lequel est nommé par décret présidentiel, et par une Assemblée Populaire de Wilaya (APW) élue. La commune quant à elle est gérée par une Assemblée Populaire Communale élue. Ce réaménagement consacre la wilaya, représentée par un exécutif nommé par le président de la république, ainsi qu'une assemblée élue (APW), en tant qu'entité décentralisée du gouvernement central. La commune, quant à elle, représente une entité territoriale locale, représentée par son assemblée et son exécutif municipal. Cependant, il a fallu attendre la promulgation des lois n°90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, pour que ces deux échelons territoriaux (wilaya et commune) aient plus de prérogatives dans la prise des décisions. Par exemple, l'article 1 du code communal (loi 90-08 du 07 avril 1990) stipule clairement que « *la commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière* ». Cette loi lui confère Elle des prérogatives pour se doter des différents services nécessaires pour son fonctionnement. Concernant le coté financier, l'article 163 du code communal explique quelles sont les sources financières de la commune. Elles viennent, entre autres, des ressources fiscales perçues au profit des communes, des participations ou attributions financières de l'Etat, les taxes, droits et rémunération des services rendus...etc.

Ce sont ces lois qui ont marqué la rupture avec le modèle de gestion centralisée et encourager l'initiative locale. Par ailleurs, et dans le but de renforcer de ces nouvelles mesures, l'Etat a promulgué la loi n°90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations, l'un des acteurs censés participer à la gouvernance territoriale. Cette nouvelle loi, selon B. Arhab (2004, p. 171), a permis la création d'environ 60 000 associations en l'espace de sept ans, entre 1990 et 1997. A travers la promulgation de cette loi sur les associations, la voie est ouverte à la concrétisation de la participation citoyenne et d'autres acteurs associatifs dans l'élaboration des politiques de développement économique et social.

## 2. La démarche algérienne vers la croissance.

Les efforts consentis par l'Etat algérien pour amorcer un vrai développement local, au lendemain de l'Indépendance, se sont inscrits, plus tôt, dans une perspective régionale, et non locale. C'est ce qu'a remarqué l'auteur Marc Ecrement (1986), qui a fait cette observation sur ce point précis : « *des premières années d'indépendance jusqu'en 1974, l'action du pouvoir central en faveur des régions revêt la forme de programmes de lutte contre les disparités inter et intra régionales. Ces programmes, Programmes Spéciaux à partir de 1966 et Programmes d'Equipement Local des Communes à partir de 1970, servent de substitut à une politique d'aménagement du territoire* »<sup>2</sup>. Nous comprenons, à travers cette remarque, que l'Etat algérien visait, essentiellement, la réduction des déséquilibres entre les différentes régions du pays, et n'a pas mis l'accent, proprement dit, sur le développement local.

Il a fallu attendre le début des années 1974 pour que l'Etat se concentre sur le développement local, surtout à travers son ouverture à la décentralisation et la promotion des responsabilités des collectivités locales. Les conclusions du rapport général du plan quadriennal 1970-1973 témoignent sur ce point. Aussi, le plan quadriennal 1974-1977, lancé au niveau communal, a constitué le tremplin de la politique de développement local en Algérie. Ce plan a été considéré par M. Ecrement, comme un « *nouvel instrument destiné à regrouper dans un*

---

<sup>2</sup> ECREMENT M. (1986), « *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985* », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications Universitaires (Alger) et Presses Universitaires de Grenoble (France), p. 160.

*cadre cohérent toutes les interventions de portée locale proposées par la Commune, réalisées et gérées par elle et financées sur ressources centrales* ». Celui qui lance Deux mesures phares en faveur du développement local ont été lancées dans le cadre de ce plan. Il s'agit des Plans Communaux de Développement (PCD) et des Programmes d'Industries Locales (PIL).

Pour les PCD, ils correspondent, selon Marc Ecrement, « à une phase d'approfondissement de la cohérence du développement local planifié. Ils sont une tentative de franchissement des limites inhérentes à la nature des Programmes Spéciaux et sont présentés comme une réponse appropriée aux insuffisances des Programmes d'Equipement Local des communes ». Pour rappel, les PCD lancés au début des années 1970 renferme trois types de Plans : des plans communaux de la réforme agraire dont ont bénéficié près de 580 communes, les plans communaux semi-urbains destinés à 70 communes, et les plans communaux de modernisation urbaine (PMU) qui ont concerné environ 30 communes. Le lancement de ces plans a contribué à la création d'une dynamique de développement local au niveau des communes.

Concernant les Programmes d'Industries Locales (PIL), ils étaient conçus pour être à la base d'un second secteur industriel étatique et décentralisé contenant des Entreprises de Collectivités Locales, Communales ou Régionales. Les PIL ont été appliqués dans trois secteurs de l'économie algérienne. D'abord, dans le secteur de la Petite et Moyenne Entreprise (PME) activant, notamment dans le domaine de la mécanique, métallique et électrique, chimique, de matériaux de construction, alimentaire et textile. Deuxièmement, dans le secteur de l'artisanat traditionnel, qui investit dans la tapisserie, la broderie, le meuble sculpté...etc. Troisièmement, les PIL ont été appliqués dans le secteur du tourisme et le thermalisme, c'est-à-dire l'investissement dans l'hôtellerie, l'aménagement des stations balnéaires, le camping et les stations thermales...etc. C'est ainsi que les PCD et les PIL ont contribué à l'amorce d'un développement local en Algérie.

Toutefois, au milieu des années 1980, le système économique algérien s'est enlisé dans une crise sans précédent, suite à la chute des prix du pétrole. Pour sortir de cette crise économique, l'Etat algérien a mis en place plusieurs réformes. Ces dernières ont concerné notamment la restructuration organique des entreprises. Cette mesure a provoqué la suppression des deux tiers des Entreprises Publiques Locales créées. Aussi, cette situation a

conduit l'Etat algérien, par la suite, surtout après la promulgation des lois n°88-02 du 12 janvier 1988 concernant la nouvelle organisation de la planification, n° 90-08 et 90-09 du 07 avril 1990 relatives respectivement à la commune et à la wilaya, ainsi que la loi n°93-12 du 05 octobre 1993 relative aux investissements, à se désengager du secteur économique et la cession de plus de prérogatives aux autres acteurs du territoire activant au niveau local.

Au milieu des années 1990, de la période allant de 1993 à 1998, le modèle de développement algérien a été mis de côté. En effet, à cette époque-là, l'Algérie était soumise au Plan d'Ajustement Structurel (PAS) sous la direction du Fond Monétaire International (FMI). Toutefois, vers l'an 2000, avec la stabilisation des principales variables macroéconomiques, grâce à la mise en place du PAS, L'Etat algérien a lancé le Plan de Soutien à la Relance Economique (PSRE), lequel plan a été doté de montants financiers colossaux. En clair, le PSRE (2001-2004), tel que conçu par le gouvernement algérien, contenait une série de mesures élaborées dans le but de favoriser la création et la promotion d'un tissu de PME-PMI. Pour la concrétisation de cet objectif, plusieurs organismes et structures de facilitation de création d'entreprises ont été mises en place. Parmi ces structures l'on citera le Fonds de Garanties (FGAR), les pépinières d'entreprises et l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ). Cependant, ces structures d'accompagnement restent, pour la plus part, centralisées, ce qui rend lentes et bureaucratiques les procédures d'accompagnement pour la création d'entreprises.

L'étape qui a suivi le PSRE, a consisté dans l'élaboration et la mise en œuvre par l'Etat algérien du fameux Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance Economique (PCSCE). Ce dernier d'est étalé de 2005 jusqu'à 2009. L'objectif attendu par l'Etat algérien à travers le lancement de ce plan était de consolider les résultats réalisés grâce au PSRE et de continuer sur la même lancée de développement local. En gros, le PCSCE comprenait cinq grands chapitres. Il s'agit, respectivement d'améliorer les conditions de vie des citoyens, de développer des infrastructures de bases, d'assurer le soutien à la croissance économique, de moderniser le service public et, enfin, de promouvoir des technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, l'Etat algérien avait consacré des sommes d'argent importantes pour la réalisation de divers projets structurants, comme ceux inscrits dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025). L'objectif assigné au Projet SNAT -2025- (2004),

étant « de programmer des équipements collectifs et de mettre en œuvre des politiques de développement régional et local »<sup>3</sup>. Dans ce sillage, l'Etat a donné des instructions pour que ces équipements soient programmés en fonction des besoins des acteurs locaux. Cela veut dire que ces derniers seront associés dans la conception des projets de développement local en concordance avec les objectifs du schéma national. Mais, le point noir dans ce plan reste la procédure du financement de ces équipements. En effet, le financement est fait entièrement sur fonds centraux, ce qui limite les prérogatives des acteurs au niveau local et tarde le financement des projets de développement.

### 3. La problématique du financement.

Il vrai que l'Etat algérien, soucieux d'amorcer un réel développement local, a entrepris plusieurs démarches s'inscrivant dans cette perspective, tels que les découpages administratifs effectués depuis l'indépendance, et dont le dernier date de 1984. A cela s'ajoute la promulgation du code communal de 1990 (loi 90-08 du 7 avril 1990), qui stipule dans son 1<sup>er</sup> article que la commune est la collectivité territoriale de base, dotée d'une autonomie financière. Toutefois, la réalité des choses nous démontre que les collectivités locales en Algérie souffrent de problèmes financiers importants. Bien que le découpage administratif de 1984 ait fait augmenter le nombre de communes de 704 à 1541<sup>4</sup>, néanmoins, l'Etat a négligé le volet concernant le financement de ces collectivités locales. Ces dernières se sont trouvées devant d'énormes problèmes financiers. En effet, elles manquaient cruellement de ressources financières leur permettant d'assurer leur bon de fonctionnement. Elles dépendaient largement des subventions de l'Etat, qui ne sauraient suffire. Malgré qu'une réforme fiscale ait été mise en œuvre en 1992, toutefois les solutions qu'elles ont apportées se sont avérées insatisfaisantes. « *La réforme fiscale de 1992 qui a bouleversé le système fiscal dans son ensemble n'a pas répondu aux attentes légitimes des collectivités locales qui sont contraintes*

<sup>3</sup> Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2004), « *Projet SNAT 2025 : Jeux des Acteurs et éléments de régulation* », mission 1, rapport 5, ABI 21, p. 3.

<sup>4</sup> TESSA Ahmed (2006), « *La fiscalité : un instrument de financement du développement local* », Université de Bejaïa, Communication au colloque international : « *Articulation Espace-local-Espace mondial* », Bejaïa 21 et 22 juin 2006, Université de Bejaïa, Laboratoire Recherche et Développement, p. 77.

de survivre grâce à quelques subventions accordées par le pouvoir central »<sup>5</sup>, a jugé l'auteur Tessa Ahmed (2006). Cette situation est toujours d'actualité. En effet, plusieurs communes du pays dépendent à ce jour uniquement des subventions maigres de l'Etat pour assurer leur fonctionnement et lancer quelques projets de développement. Dans les communes où il existe une certaine activité économique, les APC peuvent, néanmoins, avoir leurs propres recettes. Ces dernières sont régies par des lois.

### 3.1. Les recettes propres aux communes.

Les collectivités locales peuvent bénéficier de recettes financières qui leur reviennent d'une manière exclusive. Ces recettes sont régies par plusieurs codes et lois de finances. Nous citons à titre illustratif, le Code des Impôts Directs (CID) qui définit clairement les impôts et les taxes qui doivent revenir de droit et en totalité aux communes. Parmi ces taxes, il y a ce qu'on appelle la taxe foncière (TF), la taxe d'assainissement (TA) et la taxe sur l'activité professionnelle (TAP).

Cette dernière est établie et gérée par les articles allant de 217 à 240 du code des impôts directs<sup>5</sup> Un taux de 2 % est retiré du chiffre d'affaires réalisé par toute personne physique ou morale (entreprise, commerçant, artisan, profession libérale) au titre de son activité. Toutefois, la TAP, contrairement à la taxe d'assainissement et à la taxe foncière, n'est pas une taxe exclusive à la commune. En effet, la wilaya, en tant qu'entité territoriale perçoit 29,5 % de cette taxe, alors la commune empêche les deux tiers (65 %) de la taxe. Par ailleurs, le Fonds Commun des Collectivités Locales (FCCL, en abrégé) est alimenté à hauteur de 5,5 % par la TAP<sup>6</sup>. En outre, la taxe foncière qui revient exclusivement à la commune est appliquée, selon les articles allant de 248 à 262 du code des impôts directs, à toutes les propriétés qu'elles soient bâties (immeubles, habitations, usines...) ou non bâties (terrains constructibles, terrains agricoles...). Le taux de la taxe foncière varie entre 3 et 10 %, selon la situation des biens fonciers. A souligner, bien sûr, que le taux applicable de la taxe peut être revu à la hausse et révisé dans la loi de finances. Concernant la taxe d'assainissement (TA), perçue entièrement

<sup>5</sup> Ministère des Finances, Direction Générale des Impôts (2010), « Code des impôts directs et taxes assimilées », Alger, pp. 87-93.

<sup>6</sup> Les 2 % de la TAP sont répartis comme suit : 1,30 % (65 %) pour la commune, 0,59 % (29,5 %) pour la wilaya, et 0,11 % (5,5 %) pour le FCCL.

par les collectivités locales, elle est régie par l'article 263 du code des impôts directs. Notons que cette taxe est appliquée uniquement dans les communes disposant d'un service d'enlèvement des ordures ménagères. Le montant de cette taxe est fixé suivant la nature du local produisant les déchets et de la quantité des déchets produits. Ce montant oscille entre 500 et 100 000 DA. La taxe imposée au local à usage d'habitat est différente de celle qui sera appliquée à un local à usage industriel. Par ailleurs, il existe une autre source de revenu qui revient aussi à la commune. Elle concerne la taxe de déversement à l'égout. Les recettes de cette taxe sont incluses dans les quittances de paiement des factures d'eau. Ensuite, l'organisme de gestion du service d'eau (l'Algérienne Des Eaux) se chargera de reverser le montant de la taxe à la commune. Le tarif applicable varie de 2,35 DA à 15,28 DA le mètre cube (m<sup>3</sup>) en fonction de la nature de l'utilisateur du service d'eau (habitant, administration, entreprise, industrie,...etc.). A la taxe de déversement à l'égout, s'ajoute une autre taxe dénommée « la taxe d'habitation ». Cette dernière est incluse dans les quittances de paiement du service d'électricité. Par la suite, SONELGAZ, qui gère ce service) reverse le montant de la taxe à la commune concerné. Le tarif applicable est de 300 DA pour les locaux à usage d'habitation et de 1200 DA pour les locaux à usage commercial ou professionnel. Voici les plus importantes taxes dont bénéficient exclusivement les collectivités locales.

### **3.2. Les recettes partielles des collectivités locales.**

L'autre source de financement des communes consiste dans les recettes dites partielles. Il s'agit des impôts et des taxes indirectes, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la taxe à l'abattage, la taxe de la vignette automobile et l'impôt sur le patrimoine (ISP).

Concernant la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), elle s'applique à tous les produits et/ou services<sup>7</sup>, qu'ils soient produits ou importés et vendus en Algérie. Notons dans ce sillage qu'il existe deux taux de TVA. Le premier taux est réduit de 7 % et le deuxième taux est à hauteur de 17 %. Le taux réduit s'applique à une gamme de produits dits « de large consommation », alors que le taux normal (17 %) est appliqué au reste des produits fabriqués en Algérie ou

---

<sup>7</sup> L'ensemble des produits est soumis à la TVA à l'exception de certains produits de base qui en sont exonérés (pain, farine, lait, etc.).

importés de l'étranger. L'auteur Tessa Ahmed (2006, p. 79) détaille le montant de la TVA, régi par l'article 161 du Code des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (CTCA) comme suit :

–Pour les opérations réalisées à l'intérieur du pays.

- Budget de l'Etat : 85%.
- FCCL (fond commun des collectivités locales) : 10%.
- Communes : 5%.

–Pour les opérations d'importation.

- Budget de l'Etat : 85%.
- FCCL : 15%.

Quant à la taxe dite d'abattage, qui est fixée à 5 DA la tête, elle est appliquée à l'abattage d'animaux, tels que les caprins, les bovidés, les camelines...etc. un total de 70 % de cette taxe est versée aux caisses de la commune. Les autres 30 % de ladite taxe sont attribués au Fonds de Production Zoo-sanitaire. Une autre ressource financière partielle de la commune vient des recettes de la vignette automobile. Cette taxe est redevable à tout propriétaire de véhicule de tourisme, agricole ou utilitaire. Cette taxe est régie par l'article 309 du code du timbre, qui destine 80 % des revenus de la vignette à alimentation des Fonds Communs des Collectivités Locales (FCCL). Les 20 % restants seront affectés au budget de l'Etat.

Concernant la taxe dite ISP (Impôt Sur le Patrimoine), elle est régie, quant à elle, par l'article 282 du code des impôts directs. Cet impôt est imposé sur la fortune patrimoniale des personnes physiques et morales dépassant les 30 000 000 DA. Cet article prévoit l'application d'un taux qui varie entre 0,25 et 1,25 %, suivant l'estimation de la fortune. 60 % des recettes de cet impôt sont destinés au budget de l'Etat, 20 % à la commune, alors que les 20 % restants sont versés au Fonds National du Logement.

### **3.3. La limite des dispositifs de financement du développement local.**

Bien que l'Etat ait mis en place divers dispositifs de financement des collectivités locales, tels que les impôts directs et indirects, beaucoup reste à faire pour assurer aux communes une autonomie financière leur permettant d'amorcer un vrai développement local.

En effet, ces dispositifs de financement des communes contiennent plusieurs lacunes. Il y a lieu de signaler, au premier lieu, le taux dérisoire des recettes qui viennent des taxes et des impôts directs ou indirects attribué aux collectivités locales. Dans ce sillage, l'auteur Tessa Ahmed (2006), a souligné qu'« en 1996, la TANC (taxe sur l'activité non commerciale) mise à la charge des titulaires de professions libérales (médecins, avocats...) était calculée au taux de 6% ; redevienne TAP, son taux est ramené de 2,55 % à 2 % par la loi de finances complémentaires pour 2001 ; ce qui n'a pas été sans conséquences financières pour les collectivités locales »<sup>8</sup>. Ce taux de 2 % de la TAP est amplement insuffisant pour faire face aux besoins des communes qui veulent investir dans un vrai développement local. A cela, il faut signaler la suppression de certaines taxes qui contribuent au financement des communes tel que celle dite du « versement forfaitaire ». En 2001, cette taxe de 6 %, qui touchent les salaires, indemnités et émoluments versés par les employeurs, a été abaissée à 1 %. Toutefois, la loi de finances de 2006 a complètement supprimée cette taxe, tel que indiqué dans l'article 12. La suppression de cette taxe est considérée comme une grande perte aux collectivités locales, qui sont ainsi privées de grandes sommes d'argent.

L'autre anomalie que nous pouvons soulevée concerne la taxe d'habitation. Cette dernière n'est appliquée que dans les communes « chefs-lieux » de daïras. Par ailleurs, l'Impôt Sur le Patrimoine a enregistré une dévalorisation, qui vient s'ajouter à l'insuffisance des 20 % accordés à la commune. Avant l'adoption de la loi des finances de 2006, le seuil d'imposition pour l'ISP était de 12 000 000 de DA. Toutefois, cette loi de 2006 a, malheureusement, relevé le taux d'imposition à 30 000 000 de DA. Cette mesure a constitué, pour certaines communes dont les contribuables possèdent un patrimoine estimé entre les deux montants un manque à gagner. Concernant la TVA, le quota destiné aux communes est très insuffisante, lorsque nous savons que 85 % des recettes sont allouées au financement du budget de l'Etat. Dans un autre chapitre, il est utile de signaler que la plupart des projets approuvés par les APC doivent faire l'objet de l'approbation de l'administration, représenté par le chef de daïra et le wali, deux représentants du pouvoir central. Cela prouve que les collectivités locales manquent d'autonomie dans l'élaboration de ses projets s'inscrivant dans le développement local.

<sup>8</sup> TESSA Ahmed (2006), op cit, p. 81.

### 3.4. Relation entre le développement local, gouvernance et jeux des acteurs en Algérie.

Un vrai développement local exige une bonne gouvernance territoriale. Cette dernière, pour qu'elle soit efficace, doit associer tous les acteurs locaux. C'est ce qu'affirme le rapport 5 de la mission 1 du projet SNAT -2025. Il n'est pas possible, note ce rapport, aux responsables locaux, de « réaliser de manière efficace leurs objectifs de politique économique s'ils n'y associent pas de manière positive et proactive tous ceux qui y ont un intérêt ou peuvent en influencer le déroulement ». La participation des acteurs locaux, à tous les niveaux (social et économique), dans la conception et l'élaboration des projets du développement local, est indispensable pour garantir la réussite des gouvernements locaux dans la concrétisation de leurs objectifs. Donc, à la décentralisation des décisions, la participation de l'ensemble des acteurs locaux au développement local s'avère une nécessité. Cette mesure favorise l'émergence d'une démocratie participative dans la société.

Concernant le point relatif à l'élaboration des stratégies et les jeux d'acteurs en Algérie, une étude sur le terrain, réalisée en 2010 par Nait-Chabane, dans la wilaya de Bejaia, a révélé le peu de participation des opérateurs économiques, surtout les privés, et de la société civile, représenté par le mouvement associatif, dans la préparation des stratégies et l'exécution des jeux des acteurs locaux au niveau de cette wilaya. Ces deux acteurs, c'est-à-dire les opérateurs économiques privés et la société civile, sont mis à l'écart dans le processus de gouvernance territoriale en Algérie. Par contre, cette étude a démontré que les acteurs relevant « des Administrations Déconcentrées de l'Etat », c'est à dire les représentants directs de l'Etat au niveau local, tel que les différentes directions régionales relevant des ministères, sont les plus agissants et les plus influents dans le processus de gouvernance. Cette situation freine le développement local, lorsque nous savons que ces acteurs sont peu sensibles aux préoccupations locales. Par ailleurs, l'étude citée ci-dessus évoque une autre catégorie d'acteurs, lesquels jouent le rôle d'intermédiaire entre les administrations de l'Etat et la société civile. Il s'agit des élus locaux qui peuvent exercer de l'influence sur le développement local. Même, ces acteurs peuvent bloquer le système de gouvernance, si leurs décisions ne sont pas respectées. Pour résumer notre propos, la société civile, selon cette étude, représente les acteurs « dominés » du système de gouvernance. Ce sont les autres acteurs, à savoir les administrations

de l'Etat et les élus locaux, qui exercent de l'influence sur elle et l'entraînent dans leurs directions.

Nous aborderons dans la section suivante la nature et les mécanismes de gouvernance dans la commune de Bejaia. D'abord, nous commencerons par la présentation des caractéristiques de notre terrain d'étude, c'est-à-dire la municipalité de Bejaia, avant d'entrer dans le vif de notre sujet.

## Section 2 : Politiques d'aménagement du territoire en Algérie

### 1. Anciennes Politiques d'Aménagement du Territoire Algérien

Dès les premières années de son Indépendance, l'Algérie a entamé plusieurs tentatives d'aménagement de son territoire. Dans cette section, nous contenterons d'exposer, brièvement, les principales démarches entreprises par l'Etat algérien pour aménager son territoire et nous mettrons la lumière sur les causes de l'échec de ces démarches.

#### 1.1. Tentatives élaborées de 1962-1979 :

❖ **Stratégie Algérienne de Développement 1966 :** La stratégie élaborée durant cette période avait fixé des objectifs à long terme. Selon les concepteurs de cette stratégie, l'Algérie atteindrait l'autonomie technologique, en l'espace de 15 ans, ce qui lui permettra de réaliser ses propres équipements. Par conséquent, elle sera capable de transformer localement les matières premières. L'un des buts assignés à cette première tentative d'aménagement du territoire était d'implanter les industries de base, comme la sidérurgie et la pétrochimie. Notons que cette stratégie a été calquée du modèle « des industries industrialisantes », tel que défini par M. de Bernis. L'Algérie avait basé son modèle d'industrialisation sur trois types d'action :

- *La première action entamée est la prise en main, progressivement, du potentiel et de l'organisation industrielle héritées par la colonisation. Cela impliquait, entre autres, l'autogestion des biens vacants, la nationalisation des circuits commerciaux et le rachat du circuit bancaire.*
- *La deuxième démarche lancée par l'Etat algérien consistait dans la nationalisation des mines et des hydrocarbures pour produire des richesses nationales. Cette action était nécessaire pour promouvoir et soutenir un développement local autonome.*

- *En troisième lieu, l'Etat algérien a lancé des investissements à travers tout le territoire national pour, à la fois, élargir son potentiel productif et réaliser un équilibre dans la croissance économique entre les différentes régions du pays.*
- ❖ **Période 1962-1965 :** Plusieurs grandes mesures ont été entreprises par les autorités du pays dans le sillage de cette stratégie. Nous citerons, à titre d'exemple, la création d'industries publiques économiques (IPE), comme l'entreprise SONATRACH, spécialisée dans les hydrocarbures, pour prendre en charge les projets structurants. En outre, l'Etat a procédé au lancement des grands projets inscrits dans le cadre du Plan de Constantine, en associant des partenaires étrangers, plus expérimentés dans le domaine industriel. C'est ainsi que l'on a réalisé l'usine de la sidérurgie d'Annaba et l'usine de liquéfaction du gaz naturel, implanté à Arzew.

Cependant, le recours excessifs aux partenaires étrangers a généré une dépendance accrue vis à vis des capitaux étrangers, notamment en ce qui concerne les investissements industriels.

- ❖ **Période 1967-1979 :** Cette période a été marquée par une production industrielle fructueuse. Cela est rendue possible grâce aux divers plans d'aménagement lancés par l'Etat algérien. Ces plans ont été répartis comme suit :
  - *le plan triennal (1967-1969) ;*
  - *le premier plan quadriennal (1970-1973) ;*
  - *le second plan quadriennal (1974-1977) ;*
  - *les deux années 1978-1979 hors plan.*

Ce qu'il y a lieu de retenir de cette époque est la création, depuis le second quadriennal (1974-1977), dans le cadre de la politique de décentralisation, d'entreprises communales. Ces dernières ont permis aux collectivités locales de jouir de l'autofinancement. A cela s'ajoutaient la création du Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MPAT) en 1979, ainsi que le lancement de pas moins de 105 entreprises locales.

Les différentes stratégies industrielles mises en place par l'Etat algérien, depuis l'Indépendance, ont aboutit à des résultats contrastés, suivant la période durant laquelle ces stratégies ont été élaborées. Ainsi, la période allant de l'Indépendance jusqu'en 1973, est caractérisée par une faible hausse des prix du pétrole. Cela a influencé négativement sur la croissance économique et le développement local.

Durant cette époque, exactement en 1971, l'Algérie a procédé à la nationalisation des hydrocarbures et a lancé la réforme agraire. Deux mesures importantes à même de booster le développement local.

Quant à l'époque se situant entre 1974 à 1979, elle a été caractérisée par une très forte accélération de l'investissement industriel. Cela a conduit l'Etat algérien à faire appel à l'assistance technique étrangère et à l'endettement extérieur. Cette époque, contrairement à la précédente, a connu une hausse du prix du pétrole, ce qui a permis à l'Etat d'inscrire plusieurs projets structurants.

## 1.2. Tentatives élaborées de 1980-1999 :

- ❖ **Période 1980-1989** : Durant cette période, l'Algérie a mis en place une politique de restructuration organique et financière des entreprises. Une croissance de la consommation a été enregistrée, depuis le début de l'industrialisation jusqu'en 1980. Cette augmentation de la consommation a été générée par la création de postes de travail et, par conséquent, la distribution de revenus aux employés. Cette croissance a accentuée après 1980, suite aux augmentations des salaires dans le secteur public, lesquelles augmentations sont intervenues de 1983 à 1985. Cependant, après 1985, la consommation a connu une forte baisse. Cela est du à la chute des prix du pétrole, qui a révélé au grand jour l'échec de la stratégie de développement en Algérie. Ainsi, l'indice de productivité apparente qui a atteint un niveau de 159 en 1984 pour l'ensemble de l'industrie algérienne, s'est effondré, après la chute des prix du pétrole, pour se situer à l'indice 94 en 1989, soit une chute de 65 points. Ces éléments nous

démontrent la forte dépendance de l'économie algérienne aux exportations des hydrocarbures.

- ❖ **Période 1990-1999** : Deux choses sont à souligner durant cette période. D'abord, elle a coïncidé avec le plan d'ajustement structurel auquel l'Algérie s'est aligné suite à sa cessation de paiement. Ensuite, l'implication de l'Algérie pour la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne. Ce deuxième point a soumis l'Algérie à une concurrence qui nécessite une mise à niveau de ses villes et de ses entreprises économiques. En somme, l'Algérie a été obligée d'engager une réflexion profonde pour mettre en valeur son territoire.

## 2. Vision Nouvelle de Valorisation du Territoire Algérien

Devant la mondialisation de l'économie et la concurrence des territoires, l'Algérie a essayé, depuis l'an 2000, d'introduire un nouveau schéma d'aménagement pour répondre à ces nouvelles données. En effet, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a mis en place, en date du 12 Juillet 2004, un comité intersectoriel, à qui l'on a confié la tâche du suivi de l'élaboration du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT).

### 2.1. Définition du SNAT :

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire, le SNAT en abrégé, est « un outil de perspective territoriale anticipant les ruptures et les risques »<sup>3</sup>. Son élaboration a été confiée à des bureaux d'étude mixtes, algériens et français. Ce SNAT a été adopté par voie parlementaire et il est actualisé chaque cinq ans. Sa durée de vie est de 20 ans.

Parmi les objectifs assignés au SNAT, qui est une action territoriale volontariste de l'Etat, la correction des distorsions spatiales, lesquelles n'ont pas été soutenues par une politique adéquate. « Plus que jamais, l'Algérie est tenue de trouver une solution à son sempiternel problème : une population en croissance rapide concentrée sur 9% du territoire, d'une part, et la valorisation et la protection des ressources naturelles, ainsi que l'emploi

judicieux de ces ressources financières, d'autre part »<sup>9</sup>. Par ailleurs, le SNAT a la particularité d'introduire des dimensions économiques à la réflexion territoriale. Le souhait de l'Etat, à travers l'élaboration du SNAT, est, d'abord, de valoriser le territoire algérien pour le rendre plus attractif et dynamique. L'autre but recherché est d'instaurer un cadre de concertation pour réfléchir sur les besoins de la population et des enjeux territoriaux présents et futurs.

## **2.2. Organisation du SNAT (horizon 2025) :**

Nous aborderons dans les lignes qui suivent les quatre lignes directrices du SNAT, lesquelles lignes mettent en œuvre vingt Programmes d'Action Territoriale (PAT).

### ***Les Quatre (04) lignes directrices :***

- ***Durabilité du territoire et de ses ressources naturelles stratégiques*** : L'eau est l'une de ces ressources naturelles à qui il faut assurer une disponibilité permanente, améliorer sa qualité, et garantir sa distribution équitable. A cela s'ajoute, la conservation des sols et la lutte contre la désertification. Par ailleurs, la durabilité du territoire exige la protection et la valorisation des écosystèmes.

- ***Rééquilibrage territorial*** : Pour réaliser le rééquilibrage territorial, l'Etat envisage de mettre fin à la littoralisation pour rétablir un l'équilibre littoral. Cela passe par le redéploiement des populations et des activités économiques vers les Hauts Plateaux et les régions du Sud. En outre, les autorités travailleront pour l'instauration d'un système urbain renouvelé et articulé.

- ***Promotion et renforcement de la valorisation du territoire*** : Cela nécessitera la modernisation des infrastructures de transport, de logistique et de communication. L'Etat prévoit aussi, dans le cadre du SNAT, la métropolisation des quatre grandes villes du pays, à savoir Alger, Annaba, Constantine et Oran, ainsi que la réalisation de pôles de compétitivité d'excellence (POC5).

---

<sup>9</sup> La Tribune, extrait de l'article « Algérie : Le projet de loi est sur la table du bureau de l'APN –Un schéma

- *Équité sociale territoriale* : Pour concrétiser l'équité sociale du territoire, l'Etat a prévu, dans le cadre du SNAT, la revitalisation des territoires ruraux et la mise à niveau de l'ensemble du territoire, en mettant l'accent sur l'aménagement urbain et le développement des zones rurales.

### 2.3. Mise en œuvre du SNAT :

Comme nous l'avons souligné précédemment, le SNAT a été élaboré pour mettre en place une réorganisation efficace du territoire, qui envisage, non seulement de corriger les distorsions existantes, mais qui vise aussi à valoriser les atouts et les potentialités du territoire et à assurer la durabilité du développement de toutes les régions du pays, urbaines soient elles ou rurales. Pour s'assurer de la bonne application du SNAT 2025, le gouvernement algérien l'a doté, à la fois, de moyens législatifs, réglementaires, organisationnels, financiers et fiscaux.

Il est vrai que l'Algérie a mis le paquet pour mettre en place une politique d'aménagement de son territoire digne de ce nom. En tout, elle a élaboré neuf (09) Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), quatre (04) Schémas Directeurs d'Aménagement des Aires Métropolitaines (SDAAM) pour les quatre villes principales du pays (Alger, Annaba, Oran et Constantine), quarante-huit (48) Plan d'Aménagement du territoire de Wilaya (PAW) et 19 schémas directeurs des grandes infrastructures et des services collectifs d'intérêt national. Ces derniers concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité, notamment ceux ayant trait aux ressources hydriques, l'agriculture, les infrastructures de transport, de l'énergie, de la formation, de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La première phase du SNAT, caractérisée par la mise en place des investissements structurants identifiés dans les 19 schémas directeurs sectoriels, prendra fin en 2015.

**Section 3 : Valorisation du territoire : projets prévus et réalisés**

L'Algérie fait face à plusieurs enjeux tels que l'épuisement des ressources naturelles, notamment hydriques, les problèmes liés aux régions rurales laissées qui souffrent de sous développement, la concentration démographique dans les villes urbaines et le manque de gouvernance territoriale.

Nous exposerons dans le chapitre qui suit comment le SNAT a été mis en œuvre dans les activités économique pour remédier aux enjeux précités et favoriser la modernisation du territoire.

**1. Transport :**

Le transport est un élément primordial dans tout projet de développement. C'est pourquoi, l'Etat a intégré dans son plan d'action le désenclavement des régions rurales et l'amélioration des conditions de circulation. Ce volet a été pris en charge dans le cadre du programme quinquennal 2005-2009. En effet, selon le Ministère des Travaux Publics, chargé de financer et de réaliser les projets de désenclavement et d'amélioration du réseau routier, ce plan quinquennal se chargera de quatre grandes missions. D'abord, la préservation d'un patrimoine routier de l'ordre de 16000 km de routes et 100 œuvres d'art. Ensuite, il est prévu la création de capacités nouvelles, soit près de 4050 km de routes et 220 œuvres d'art. En outre, ce plan a inscrit le désenclavement de près de 3725 Km de routes. Enfin, l'élaboration 100 études techniques et générales pour le lancement de projets s'inscrivant dans l'amélioration du trafic routier.

❖ **Infrastructures routières et autoroutières : Projets prévus, engagés et réalisés :** Voici les projets inscrits par l'Etat algérien dans le cadre de sa volonté d'améliorer son réseau routier à l'échelle nationale :

-Réalisation de l'autoroute Est-Ouest sur un linéaire de 927 km. Ce projet renferme trois lots, à savoir le lot Centre (Chlef – Bordj Bou Arréridj) sur 169 km ; le lot Est (Frontière Tunisienne - Bordj Bou Arréridj) sur 399 km ; et le lot Ouest (Frontière Marocaine - Bordj Bou Arréridj) sur 359 km

- Amélioration de l'état général du réseau routier national. Il est prévu de revêtir 92% du linéaire contre 56% revêtu en 1999.

- Parachèvement de la réalisation de la route transsaharienne (Branche Nigérienne) sur 175 km et la remise en état de la Route Nationale 1 (RN1) entre le Nord de Tamanrasset et Blida. Ce projet est en cours de réalisation.

- La mise à niveau de la signalisation routière, l'amélioration du service public et des conditions de sécurité sur les routes. Cela s'est traduit, en tout, par la pose de 86 831 panneaux de signalisation, la mise en œuvre de 36 458 km de marquage routier, l'aménagement de 199 points accidentogènes, l'entretien de 247 ouvrage d'art, la construction de 500 maisons

cantonnières, la création et l'équipement de 15 parcs régionaux pour la viabilité du réseau routier et, enfin, l'acquisition de 534 unités matérielles pour les équipes d'intervention.

❖ **Infrastructures maritimes : Projets prévus, engagés et réalisés :**

Concernant les infrastructures maritimes, l'Etat algérien a inscrit des projets importants pour donner à ce secteur la place qu'il mérite. Le plan d'action du gouvernement prévoit, respectivement, la réalisation de 10 ports et abris de pêche, des travaux de protection de 33 sites de rivage, le dragage de 12 ports de commerce et, dernièrement, le confortement et la mise à niveau de 27 ouvrages au niveau des différents ports de commerce, pétroliers et de pêche.

❖ **Infrastructures aéroportuaires :**

Plusieurs projets ont été lancés dans le cadre du SNAT pour améliorer les infrastructures aéroportuaires en Algérie. Nous soulignons à juste titre le projet du renforcement de l'aérodrome de Mechria, El Bayadh, In Amenas, El Goléa, Biskra, Chlef et Tindouf. A cela s'ajoute la réalisation de la 2<sup>ème</sup> piste au niveau de l'aérodrome d'Essénia à Oran. Par ailleurs, des travaux d'aménagement ont été effectués au niveau de 7 autres aérodromes. Il s'agit, respectivement, des aéroports de Tlemcen, Bejaia, Mascara, Annaba, Bordj Badji Mokhtar, Biskra et Illizi.

❖ **Route transsaharienne (RTS) :**

Le projet de réalisation de la route transsaharienne, qui relie les pays traversés par le Sahara, a été lancé en 1975. Cette route a été conçue pour faciliter les échanges économiques entre les pays concernés et améliorer les conditions de vie des populations habitant au Sahara. Une telle route facilitera la circulation des personnes de ces régions et favorisera des échanges commerciaux et culturels entre ces populations. Donc, le SNAT a pris en charge les travaux de la Route Transsaharienne, dont le projet a connu des arrêts pour diverses raisons. En l'an 2000, quelques 3100 km linéaire de routes ont été réalisés et bitumés. En Algérie, 1 200 km ont été réalisés entre El Golea et

Tamanrasset. Au Mali, 730 km ont été réalisés entre Bamakou-Segou et Sévaré-Gao, alors qu'au Niger 1100 km ont été réalisés entre Tahoua-Arlitet et Agades-Zinder, contre 36 km entre Haouza et Nefta en Tunisie. Au Nigeria, 1200 km ont été réalisés de la frontière du Niger jusqu'à Lagos.

## **2. Agriculture et développement rural**

Après le secteur des hydrocarbures, l'agriculture est considérée comme la deuxième source de production de biens en Algérie. L'Etat algérien, qui cherche à diminuer sa dépendance des exportations du pétrole et du gaz, a mis en place, en 2001, un Plan National de Développement Agricole et Rural (PNADAR). Notons que le secteur agricole, suite aux efforts consentis par le ministère de l'Agriculture, a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6%.

Les actions entreprises par l'Etat algérien pour booster ce secteur respectent trois critères : le recentrage, la synergie et la rationalité. Parmi les actions lancées dans ce secteur, il y a lieu de signaler la mise en œuvre du programme de soutien au renouveau rural 2007-2013. L'objectif visé par ce programme est de revitaliser des zones rurales par la relance des activités économiques. Pas moins de 1000 projets, inscrits dans ce programme, sont en cours d'exécution. En outre, 10 pôles agricoles intégrés portant sur 10 filières stratégiques sont en cours de réalisation. Ce grand projet, une fois achevé, permettra de développer et d'améliorer les performances et les productions agricoles. Par ailleurs, quelques 10 programmes nationaux d'intensification des productions agricoles ont été lancés. Ils concernent la production céréalières, les légumes secs, le lait, la pomme de terre, l'oléiculture, les dattes, les semences et plants, l'élevage ovin et bovin, ainsi que l'aviculture.

Parallèlement à ces projets, l'Etat algérien a lancé plusieurs opérations, visant la protection des ressources naturelles, la lutte contre la désertification, la modernisation des villages et des ksours, la diversification des activités économiques en milieu rural et la promotion du patrimoine rural matériel et immatériel. Les résultats obtenus en 2009,

témoignent du sérieux du travail effectué pour promouvoir le secteur agricole, notamment par le lancement des Projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI).

Nous donnerons en guise d'illustration quelques statistiques sur la croissance de la production agricole en 2009 comparativement à la performance réalisée en 2008 :

- La production céréalière a atteint les 60 millions de quintaux en 2009, alors que 17 millions de quintaux seulement ont été récoltés en 2008.
- Concernant les agrumes, la production a franchit les 8,5 millions de quintaux, alors qu'en 2008, la production n'a pas atteint les 7 millions de quintaux.
- Quant aux fourrages, la production a doublé en 2009 par rapport à 2008. En effet, 19,5 millions de quintaux ont été ramassés en 2008, alors que la production a atteint les 40 millions de quintaux en 2009.

### **3. Ressources en eau :**

Soucieux de l'importance des ressources hydriques pour assurer un développement durable, L'Etat algérien a beaucoup investi pour se procurer des ressources en eau superficielles (barrage), des ressources en eau souterraines (forage) et, enfin, des ressources en eau non conventionnelles (station d'épuration). Pour les sources superficielles, l'Etat a lancé la construction de quinze nouveaux barrages, dont treize sont en voie de réalisation. Il y a aussi la mise en service de 03 grands complexes hydrauliques de transfert d'eau, à savoir Béni Haroun ( 1 md m<sup>3</sup>), Taksbet-Koudiet Acerdoune et celui de Mostaganem-Arzew-Oran. Concernant les ressources souterraines, elles sont localisées, essentiellement, au niveau des nappes des régions du nord du pays. Les nappes recèlent des potentialités supérieures à dix (10) milliards de mètres cubes. Notons qu'un système de transfert d'eau de la nappe albienne vers Tamanrasset sur 750 km fournissant 100 000 m<sup>3</sup>/jour, est en voie de réalisation.

Par ailleurs, les ressources non conventionnelles sont constituées par le dessalement de l'eau des mers, la déminéralisation des eaux saumâtres (superficielles ou souterraines) et la

réutilisation des eaux usées épurées. Pour cela, un programme de 13 stations de dessalement d'eau de mer, mobilisant 2,26 millions m<sup>3</sup>/jour a été mis en œuvre.

#### **4. Environnement :**

Plusieurs programmes d'investissements ont été lancés par l'Etat dans le cadre de sa stratégie environnementale nationale incluse dans le SNAT, dont les objectifs sont, entre autres, la préservation de la santé publique, l'amélioration du cadre de vie des citoyens, l'amélioration de la productivité du capital naturel et la diffusion d'une culture environnementale visant la protection des écosystèmes. Parmi les actions entreprises avec succès dans ce domaine, nous citerons, à titre d'exemple, la préservation et la mise en valeur du littoral. Ainsi, 56 % du linéaire côtier ont été cadastrés. En outre, l'Etat a mis en place des plans d'aménagement pour les 14 wilayas côtières, ce qui a permis de maîtriser et de canaliser qualitativement l'occupation de l'espace littoral.

Concernant la gestion des déchets ménagers, un Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés (PROGDEM) a été mis en œuvre. En outre, il a été procédé au lancement d'un programme de dépollution industrielle. Cette action a porté ses fruits, puisqu'elle a engendré la réduction des flux de matières et de déchets industriels et dangereux, et elle a permis ainsi de faire des économies d'eau et d'énergie aux entreprises économiques.

L'autre élément auquel l'Etat a donné une grande importance concerne l'Education Environnementale. Cette dernière est en voie d'être généralisée à l'ensemble des établissements scolaires. Elle concernera environ 08 millions d'élèves, répartis sur quelques 24.000 établissements scolaires à l'échelle nationale. Des programmes éducatifs de sensibilisation sur l'environnement ont été conçus et d'importants moyens humains et financiers ont été mobilisés par le gouvernement pour faire aboutir ce projet.

#### **5. Education et formation :**

L'éducation et la formation sont au cœur des préoccupations de l'Etat algérien, qui a lancé, ces dernières années, plusieurs réformes visant à améliorer la situation de ce secteur. Il est utile de souligner, dans ce sens, que la dépense publique consacrée, chaque année, pour le secteur de l'éducation et de la formation est de l'ordre de 500 milliards DA. Les réformes engagées par l'Etat dans ce secteur a porté quelques fruits appréciables, selon l'évaluation faite par le ministère de l'éducation nationale. Parmi les résultats obtenus, il y a lieu de signaler la baisse du taux de redoublement. Ce dernier était de 17,6 % au terme de l'année scolaire 2003/2004, avant de baissé à 13% à la fin de l'année scolaire 2008/2009. En outre, le taux de réussite au brevet a passé de 36,51% en 2003 à 58,68% en 2009. Concernant le Baccalauréat, le taux de réussite enregistré en 1999 était de 20%, alors que durant les cinq dernières années ce taux dépassait en moyenne les 55%.

Notons que le ministère de l'enseignement supérieur a octroyé, entre 2005 et 2009, plus de 2600 bourses de formation résidentielle à l'étranger en vue de renforcer l'encadrement universitaire et l'enseignement dans les universités algériennes.

### ***Reconquête du territoire***

Comme nous l'avons souligné précédemment, le SNAT est plus qu'un plan d'action. C'est un cadre de concertation, de coordination et de partenariat entre les différents acteurs territoriaux. Un cadre où des décisions sont prises en commun, après concertation. Son élaboration s'inscrit dans une perspective de reconquête du territoire. L'Etat n'a pas lésiné sur les moyens financiers pour amener ce plan à son aboutissement. En effet, toutes les actions engagées dans le cadre de la relance de l'investissement, sont suffisamment accompagnées par des mesures financières et fiscales en vue de mettre en valeur le territoire algérien.

**Conclusion :**

Il est vrai que plusieurs programmes lancés dans le cadre du SNAT ont abouti à des résultats satisfaisants. Toutefois, il y a un risque que le SNAT, auquel l'Etat a fixé des objectifs à l'horizon 2025, ne parvienne à se concrétiser entièrement.

En effet, les investissements prévus reposent uniquement sur des ressources financières tirées des exportations des hydrocarbures. Cela pose un grand problème. En fait, si le prix du pétrole chute, l'Etat ne pourra pas continuer à financer tous les programmes prévus dans le SNAT. Les projets lancés seront retardés ou même abandonnés.

Ainsi, asseoir les investissements élaborés dans le cadre du SNAT sur la seule rente pétrolière n'est pas rassurant, d'autant plus que les prix des hydrocarbures sont soumis à des conjonctures économiques, politiques et financières instables. Pour relever tous ses défis, l'Algérie ne doit pas s'appuyer uniquement sur les recettes de la vente des hydrocarbures, mais elle est dans l'obligation de développer une économie productive, concurrente et rentable.

**CHAPITRE**

---

**III**

**ILLUSTRATION  
DES RESULTATS  
A PARTIR DE  
LA COMMUNE  
DE BEJAIA**

### **Chapitre III**

#### **Illustration des résultats à partir de la commune de Bejaia.**

##### **Introduction :**

Dans le but d'illustrer ce qui a été développé dans la partie théorique de notre travail et afin de pouvoir répondre à la problématique posée, nous avons effectué une enquête au sein de la commune de Bejaia, dans lequel nous avons pu recueillir des informations au voir les différents observations données par l'ensemble de l'échantillon.

Et dans ce qui suit, nous allons faire part de notre travail de recherche sur le terrain auprès notre échantillonnage, pour la détermination de l'existence ou non d'une gouvernance territoriale, ainsi que, la détermination des facteurs influençant le choix de la participation des acteurs.

C'est pourquoi, nous avons adopté une enquête de terrain comme outil d'analyse afin de comparer l'hypothèse suggérer au début de notre travail au terrain étudier. Et ceci consiste à contacter les acteurs concernés par le processus de la gouvernance des territoires a savoir les différents organismes publics, privées.

**Section 1: Présentation de l'enquête.**

Avant de passer à notre étude de cas, nous avons jugé nécessaire de présenter les démarches de déroulement de l'enquête réalisé sur le terrain.

**1. Les objectifs de l'enquête de terrain.**

L'objectif principal de l'enquête est bien de répondre à notre problématique et de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses. D'une autre part, elle vise d'autres objectifs à savoir : réunir le maximum d'informations, de dégager les données capitales concernant les acteurs ciblés par la gouvernance des territoires. Il est, de ce fait, nécessaire et justifié de se rapprocher des acteurs clés du sujet étudié afin de clarifier notre problématique de recherche et de pouvoir dire si, oui ou non, il existe une gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia et l'impact de celle-ci sur l'émergence et la réussite des projets de développement local.

**2. La population de l'enquête.**

Dans notre cas, la population ciblée est constituée de l'ensemble des acteurs de la commune de Bejaia à savoir les Administrations Déconcentrées de l'Etat, la société civile (partis politiques, syndicats et associations), les organismes parapublics (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre d'Agriculture et Chambre de l'Artisanat et des Métiers), les Entreprises et les élus locaux (APC et APW).

Ainsi, et nous avons un nombre total de 47 acteurs répartis sur les sept catégories par la méthode aléatoire. Nous avons pu obtenir un taux de réponse satisfaisant estimé à 53,19 % de l'échantillon visé.

Le tableau 1 ci-après donne le nombre d'acteurs visés pour chaque catégorie ainsi que le nombre et le taux de réponse. A titre d'exemple, parmi les 23 entreprises constituant notre échantillon total, seules 17 entreprises ont répondu favorablement, soit un taux de réponse de 73,91 %. Nous ferons remarquer que nous avons obtenu des taux de réponse satisfaisant pour chaque catégorie

**Tableau 1 :** Taille et structure de l'échantillon visé.

Le tableau 1 ci-après donne le nombre d'acteurs visés pour chaque catégorie ainsi que le nombre et le taux de réponse. A titre d'exemple, parmi les 23 entreprises constituant notre échantillon total, seules 17 entreprises ont répondu favorablement, soit un taux de réponse de 60,71 %. Nous ferons remarquer que nous avons obtenu des taux de réponse satisfaisants pour chaque catégorie.

Catégorie	Nombre d'acteurs visés	Nombre d'acteurs ayant répondu	Taux de réponse (%)
Entreprises	23	17	60,71%
ADE	6	4	14,28
Elus locaux (APC, APW)	3	1	07,14
Organisations syndicales	4	2	7,14
Associations	3	1	3,57
Partis politiques	4	0	0
Organismes Parapublics	4	2	7,14
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

### 3. Présentation et structure de l'échantillon final.

A la fin de notre enquête de terrain, nous avons pu réunir 28 questionnaires émanant des différents acteurs ciblés. Notre échantillon contient des proportions ayant favorablement répondu sont satisfaisantes par rapport au nombre d'acteurs visés.

**Tableau 2 :** Taille et répartition de l'échantillon final.

Le tableau 2 ci-après donne le nombre d'acteurs final pour chaque catégorie ainsi que le nombre et le taux de réponse. L'échantillon final se caractérise, comme nous le remarquons dans le tableau 2, que les entreprises ont répondu d'un taux majoritaire de 60,71% à l'exception des partis politiques qui n'ont pas participé à l'enquête.

Catégorie	Nombre d'acteurs ayant répondu	Taux de réponse (%)
Entreprises	17	60,71%
ADE	4	14,28
Elus locaux (APC, APW)	2	07,14
Organisations syndicales	2	7,14
Associations	1	3,57
Partis politiques	0	0
Organismes Parapublics	2	7,14
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100</b>

Source : Elaboré par nos soins à partir des résultats de l'enquête.

**Tableau 3** : Répartition des entreprises selon leur chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous représente la répartition des entreprises selon leurs chiffres d'affaire. Nous apercevons que l'échantillon comporte peu d'acteurs de la société civile et encore moins d'organisations syndicales. Quant aux Administrations Déconcentrées de l'Etat et aux Organismes Parapublics, ce sont des acteurs représentant pour l'ensemble de la wilaya et sont à un nombre réduit, nous les avons pris par conséquent dans leur ensemble.

quel est votre chiffre d'affaire		
	Nb	% cit.
inferieur à 20 millions DA	3	17,6%
entre 20 et 100 millions DA	2	11,8%
entre 100 et 200 millions de DA	7	41,2%
entre 200 et 2 milliards de DA	1	5,9%
plus de 2 milliards DA	4	23,5%
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dépouillement de la question n°3.

## **Section 2: Les outils méthodologiques de l'enquête.**

Afin de pouvoir approcher, de la manière la plus objective possible, les acteurs de l'échantillon final sélectionné dans le but de collecter les informations nécessaires à notre étude, nous avons jugé nécessaire de recourir à l'utilisation d'un questionnaire et d'entretiens avec différents acteurs.

### **1. Méthode d'échantillonnage**

Deux méthodes permettent de constituer un échantillon, la méthode probabiliste et la méthode non-probabiliste. La méthode d'échantillonnage probabiliste ou aléatoire est constituée par tirage au sort dans la population mère

On distingue **4** méthodes :

- ✓ **Echantillonnage aléatoire simple :** Une liste de toutes les unités incluses dans la population observée est dressée pour sélectionner un échantillon aléatoire simple, pouvant s'effectuer avec ou sans remise. Cette méthode est facile à mettre en œuvre, néanmoins elle présente l'inconvénient d'être non représentative et ayant un coût relativement élevé.
  
- ✓ **Echantillonnage en grappes :** Cette méthode est utilisée pour limiter les zones géographiques qui font l'objet de l'enquête, pour limiter les coûts de déplacement élevés lorsque les intervieweurs doivent sonder des gens d'un bout à l'autre du pays. La technique de l'échantillonnage en grappes entraîne la division de la population en groupes ou en grappes comme son nom l'indique. Suivant cette technique, on sélectionne au hasard un certain nombre de grappes pour représenter la population totale, puis on englobe dans l'échantillon toutes les unités incluses à l'intérieur des grappes sélectionnées. Cette méthode a pour avantage de réduire les coûts, mais l'inconvénient réside dans l'effet de grappe (variance intra qui est faible) dû à l'existence de similarités entre individus d'une même grappe.

La méthode d'échantillonnage non-probabiliste est utilisée lorsqu'il n'est pas possible de constituer une liste exhaustive de toutes les unités du sondage. Dans le cas de l'échantillonnage probabiliste, chaque unité a une chance d'être sélectionnée, ce qui n'est plus dans le cas de l'échantillonnage non probabiliste. On se fixe alors comme règle que l'échantillon retenu doit avoir la même composition que la population mère par rapport à une ou plusieurs caractéristiques. Parmi ces méthodes, on peut citer :

- ✓ **Echantillonnage par quotas** : L'échantillonnage par cette méthode, s'effectue jusqu'à ce qu'un nombre précis d'unités (de quotas) pour diverses sous-populations ait été sélectionné. L'échantillonnage par quotas est généralement moins coûteux que l'échantillonnage aléatoire et il est également facile à administrer. Les inconvénients est que de part cette méthode, certaines unités peuvent n'avoir aucune chance d'être sélectionnées.
- ✓ **Échantillonnage sur place** : L'échantillon étudié est définie par un lieu. Cette méthode est utilisée dans l'échantillonnage de populations mobiles, rares ou spécifiques. Avec cette méthode, il faut faire attention à ne pas surreprésenter les individus passant plus de temps sur place les périodes d'enquête les pondérations a posteriori pour tenir compte de la probabilité de présence.
- ✓ **Échantillonnage de convenance** : C'est un échantillon choisi lors d'une étude pour des raisons pratiques d'accessibilité et de coût. Cette méthode, consiste à rechercher des "unités" présentant les critères importants pour l'étude réalisée avec le but de rendre homogènes les participants (personnes, organisations, etc.), On prélève un échantillon en se fondant sur certains jugements au sujet de l'ensemble de la population, et c'est surtout dans les études de grande consommation qu'on interroge des échantillons non statistiquement représentatifs, utilisé pour des études exploratoires, les enquêtes en sortie de lieu fermé (aux caisses des supermarchés...) s'apparentent à ce type de sondage. L'échantillonnage par convenance n'est utilisé que lorsqu'aucune des autres méthodes disponible n'est envisageable. Il est justifié si le délai d'enquête est très court, si le budget est très faible, et si l'identification des clients

qui composent la population d'étude est difficile. L'échantillon est alors simplement composé des clients que l'on parvient à questionner<sup>1</sup>.

## 2. Le questionnaire d'enquête.

Pour bien mener notre enquête, nous avons élaboré un questionnaire destiné aux différents acteurs de notre échantillon. Sa construction est basée sur l'utilisation de deux types de questions

➤ **question ouvertes** : Ceux sont des questions pour lesquelles la personne interrogée est libre de répondre dans ses propres termes.

➤ **questions fermées** : Une question est dite fermée lorsqu'on enferme la personne interrogée dans un choix parmi les seules réponses. Ces réponses sont prévues à l'avance et l'enquêteur coche des cases pour répondre.

L'avantage de ces questions est leur simplicité, à la fois pour l'enquêteur (facilement le recueil de l'information), pour la personne interrogée (elles maintiennent l'enquête dans les limites du sujet) et pour le dépouillement ultérieur.

Les questions fermées peuvent prendre plusieurs formes notamment :

○ **Les questions fermées dichotomiques** : questions pour lesquelles la personne interrogée est contrainte de choisir entre deux réponses proposées comme par exemple la question 03, 04, 07 de notre questionnaire

○ **Les questions fermées à réponses unique** : questions qui amènent le répondant à choisir la réponse entre plusieurs possibilités (supérieurs a deux), mais seule une case peut être cochée comme par exemple les questions 07, 12, 17 de notre questionnaire.

○ **Les questions fermées à choix multiples** : questions qui laissent pour le répondant la liberté de choisir une ou plusieurs réponses comme les questions 11, 13, 14 de notre questionnaire.

---

<sup>1</sup> David Gotteland, « Développer un nouveau produit : Méthodes et outils », Paris, p.105

### **3. Structure et contenu du questionnaire.**

Le premier axe, intitulé « Présentation des répondants », vise la finalité d'identification des acteurs. Cet axe nous permet de construire les catégories d'acteurs dont nous avons besoin dans notre enquête déterminer le poids de l'acteur dans la wilaya de Bejaia grâce à des questions d'ordre technique (Chiffre d'affaire, Budget, activité principale, missions dans la wilaya).

Le deuxième axe, désigné « Etat des lieux », vise à décerné la situation économique de la commune de Bejaia. ainsi que les facteurs influents sur la réussite des projets.

Le troisième axe, nommé « L'approche de la gouvernance territoriale », il à pour objectif à savoir : déterminer la vision des acteurs quant à la gouvernance territoriale, il vérifie notre hypothèse examinant l'existence ou non d'une gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia. Il vise surtout à attribuer les acteurs dans le processus de prise de décision, permettant de renforcer les mécanismes de gouvernance sur le terrain.

Enfin, le quatrième axe, intitulé « Les enjeux de la gouvernance des territoriale», il à pour objectif de discerner les relations entre acteurs. Cette partie du questionnaire vise ainsi à rassembler les enjeux principaux qui influencent les relations et les mécanismes de gouvernances. Ainsi que, le facteur principal guidant les décisions de collaborations entre acteurs.

### Section 3 : Résultats de l'enquête et analyse des données

Après avoir présenté la méthodologie poursuivie pour le traitement des résultats obtenus de notre enquête de terrain, il conviendrait, à présent, d'analyser les résultats du dépouillement des questionnaires.

Cette analyse s'appuiera essentiellement sur les trois axes concernant notre problématique à savoir l'État des lieux de la commune de Bejaia, l'approche de la gouvernance des territoriales et les enjeux de la gouvernance des territoires. Elle nous permettra de dégager les résultats préliminaires, concernant l'ensemble des acteurs de l'échantillon, afin de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse

#### 1. État des lieux de la commune de Bejaia

Nous aurons à traiter, dans ce point, l'ensemble des questions liées aux secteurs développés dans la commune de Bejaia. Afin d'appréhender les actions de développement local par les acteurs. Ainsi, l'état préliminaire des lieux concernant la commune de Bejaia.

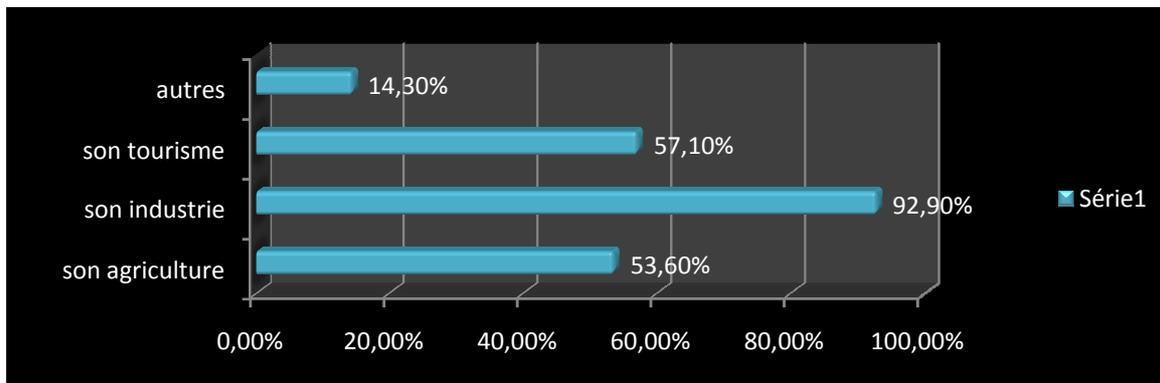
##### 1.1. Les atouts économiques de la commune de Bejaia :

Avant de se lancer dans l'analyse des résultats, nous nous renseignerons de la situation actuelle des projets de développement au sein de la commune de Bejaia, il conviendrait, d'abord de repérer les secteurs de force qui existe dans cette commune. Le tableau 5 nous résume la vision des acteurs vis-à-vis des atouts économiques de la commune de Bejaia selon les résultats dépouillés de la question 5.

**Tableau 5 :** Les atouts économiques de la commune de Bejaia

quels sont les atouts économique		
	Nb	% obs.
son agriculture	15	53,6%
son industrie	26	92,9%
son tourisme	16	57,1%
autres	4	14,3%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°5.

**Figure n°1** : Les atouts économiques de la commune de Bejaia.

Source : fait à partir du tableau n°5.

On distingue que le secteur de l'industrie vient en première position, selon les acteurs. En effet les acteurs de la commune de Bejaia sont disposés à projeter l'industrie au cœur du développement local. Par contre, le secteur du tourisme est favorisé par rapport à l'agriculture.

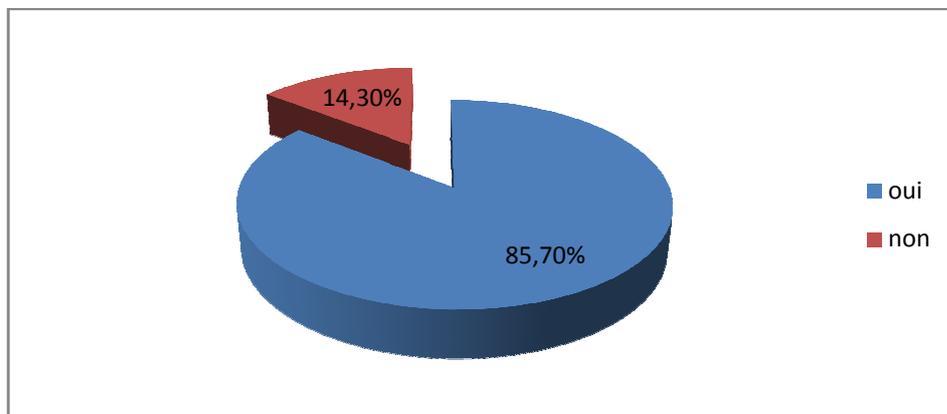
### 1.2. L'attachement des acteurs à la commune de Bejaia

D'abord, il faut déceler le degré de l'attachement des acteurs à la commune de Bejaia. Ceci nous a amené à interroger les acteurs sur leur sentiment de rattachement et d'appartenance à la commune de Bejaia. Nos résultats indiquent que la plupart des acteurs, soit 85,7 %, ont un sentiment de rattachement et d'appartenance à la commune de Bejaia. Le tableau 6 représente le degré de l'attachement des acteurs à la commune de Bejaia

**Tableau n°6** : L'attachement des acteurs à la commune de Bejaia

vous vous sentez attachés à la commune		
	Nb	% cit.
oui	24	85,7%
non	4	14,3%
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dépouillement de la question n°6.

**Figure n°2** : L'attachement des acteurs à leur commune

Source : fait à partir du tableau n°6.

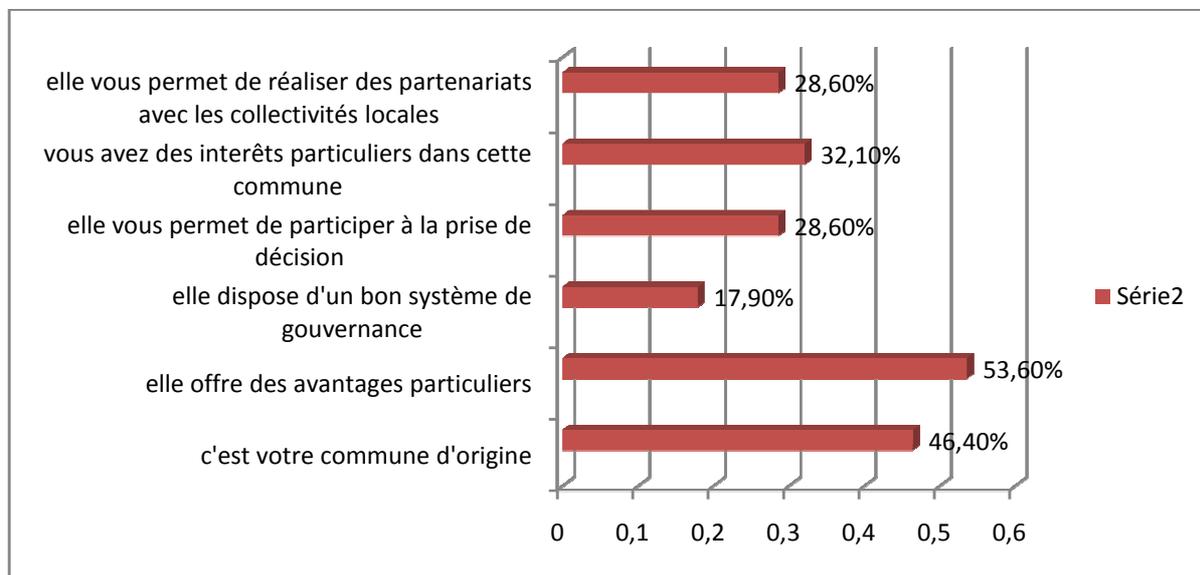
Par cette intervention, nous avons discerné le degré de l'attachement des acteurs à leurs territoires qui est de 85,70%.

Nos résultats indiquent que la plupart des acteurs, soit 85,70 %, ont une sensation de rattachement et d'appartenance à la commune de Bejaia. Quant aux motifs de cet attachement, nous allons le voir dans le tableau ci-dessous qui représente les motifs de l'attachement des acteurs à la commune de Bejaia.

**Tableau 7** : les motifs de l'attachement des acteurs avec leurs territoires.

Si, c'est oui pourquoi?		
	Nb	% obs.
c'est votre commune d'origine	13	46,4%
elle offre des avantages particuliers	15	53,6%
elle dispose d'un bon système de gouvernance	5	17,9%
elle vous permet de participer à la prise de décision	8	28,6%
vous avez des intérêts particuliers dans cette commune	9	32,1%
elle vous permet de réaliser des partenariats avec les collectivités locales	8	28,6%
autres	1	3,6%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°7.

**Figure n°3** : La représentation des motifs de l'attachement des acteurs à leurs territoires.

Source : fait à partir du tableau n°7.

En effet, pour justifié cette attachement d'appartenance, nos résultats indiquent que la commune de Bejaia soit elle offre des avantages particuliers qui est de 53,60% vu sa situation géographique et la disponibilité des infrastructures, soit c'est leurs commune d'origine qui représente un pourcentage important de la population étudié de 46,40%.

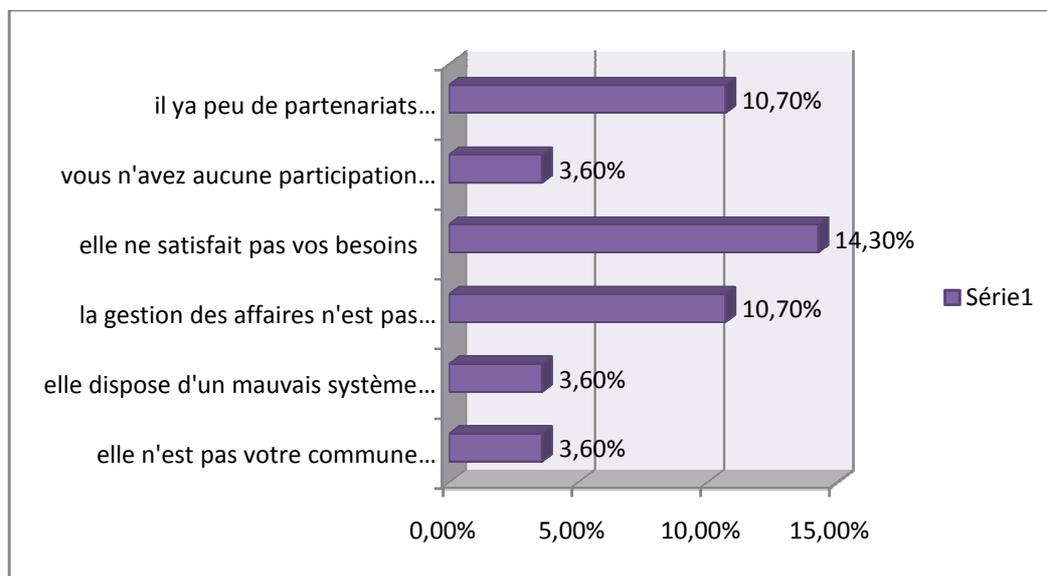
Le tableau ci-dessous, nous indique les reproches décrits par les acteurs au cours de l'enquête du terrain.

**Tableau 8** : Représentation des critiques faites par les acteurs

si non, pourquoi? est-ce parce que:		
	Nb	% obs.
elle n'est pas votre commune d'origine	1	3,6%
elle dispose d'un mauvais système de gouvernance	1	3,6%
la gestion des affaires n'est pas transparente	3	10,7%
elle ne satisfait pas vos besoins	4	14,3%
vous n'avez aucune participation dans la prise de décision	1	3,6%
il ya peu de partenariats public/privé	3	10,7%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°8.

Figure n°4 : Représentation des critiques des acteurs par rapport à la commune de Bejaia



Source : fait à partir du tableau n°8.

Cependant, la portion qui est de 14,30%, n'accorde aucune estime pour cette commune, les raisons explicatives ce qu'elle ne satisfait pas leurs besoin qui est de 14,30%, et il se trouve les acteurs trouvent qu'il ya peu de partenariat public/privé et même la gestion des affaires n'est pas transparente d'un degré de 10,70%, un autre tiers de l'échantillon pensent que la commune dispose d'un mauvais système de gouvernance.

### 1.3. Les secteurs qui ont le plus de projets de développement :

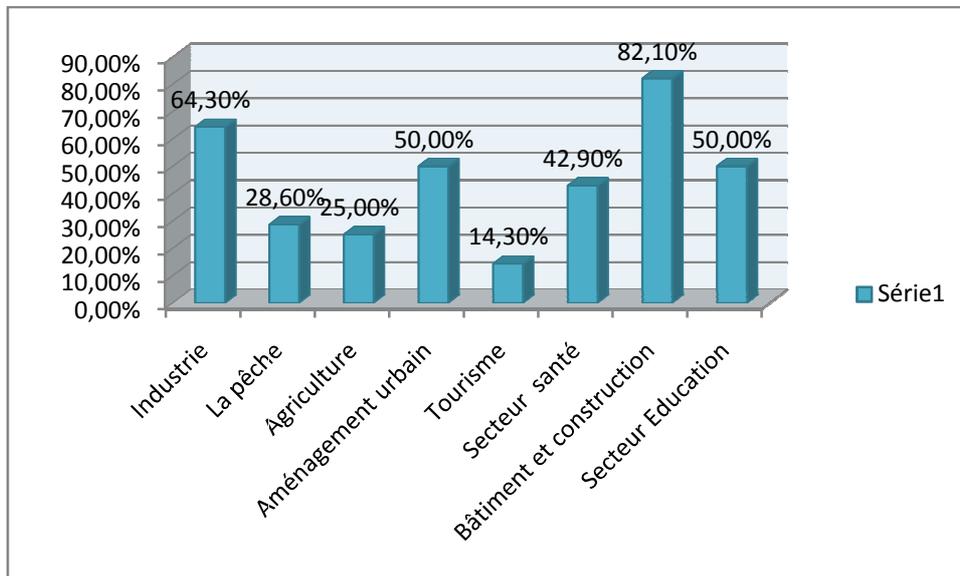
Sur ce dernier point, nous avons demandé aux acteurs, les secteurs qu'ils estiment ayant reçu le plus de projets de développement. Les résultats mettent clairement en avant les secteurs du bâtiment et de l'industrie. le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les secteurs ayant bénéficié de plus de projets de développement selon les acteurs de la commune de Bejaia.

**Tableau 9 :** Les secteurs qui ont le plus de projet de développement.

les secteurs qui ont le plus de projet - Etat des lieux		
	Nb	% obs.
Non réponse	1	3,6%
son industrie	18	64,3%
la pêche	8	28,6%
l'agriculture	7	25,0%
l'aménagement urbain	14	50,0%
le tourisme	4	14,3%
la santé	12	42,9%
le bâtiment	23	82,1%
l'éducation	14	50,0%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°9.

**Figure n°5 :** Les secteurs qui ont plus de projet de développement.



Source : fait à partir du tableau n°9.

Les acteurs estiment de 82,10% que seul le secteur du Bâtiment reçoit le plus de projet pour la création des richesses et le développement local. Ainsi que, le secteur de l'industrie qui est de 64,30%. Et ceci est un grand inconvénient pour la commune de Bejaia à cause de sa morphologie nature et son caractère historique. Alors selon les acteurs, elle s'appuyer principalement sur le tourisme.

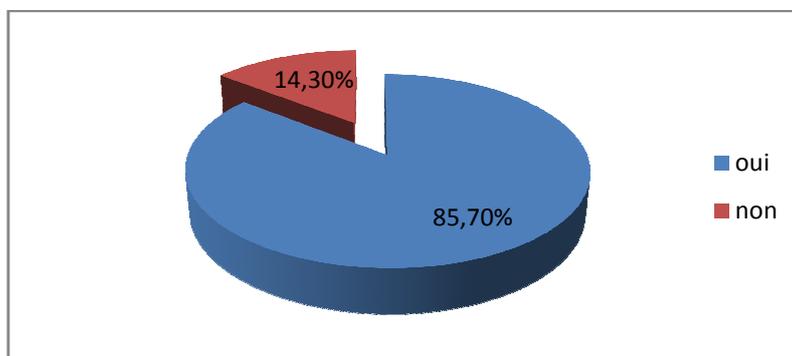
Cependant, le manque de projet dans la commune de Bejaia en dépit du fait que le bâtiment et l'industrie sont les secteurs qui bénéficient de la plus importante part des projets de développement. Le tableau ci-dessous nous présente le choix des acteurs vis-à-vis du manque flagrant des projets de développement pour toutes la commune.

**Tableau n°10** : Le manque de projet dans la commune de Bejaia.

Exist-t-il un manque en projet		
	Nb	% cit.
oui	24	85,7%
non	4	14,3%
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dépouillement de la question n°10.

**Figure n°6** : Le manque de projet dans la commune de Bejaia.



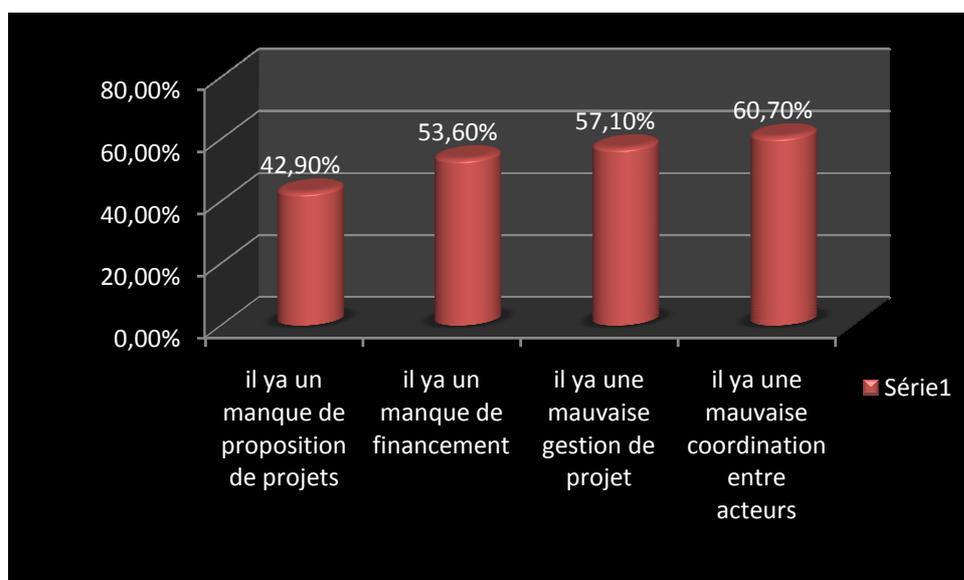
Source : fait à partir du tableau n°10.

L'ensemble des acteurs approuvent le manque flagrant en termes de projet de développement pour l'ensemble de la commune. Certain traduisent ces projets comme une anarchie totale que aucune harmonie entre les projets pour le bien collectives de la commune, aucun d'eux n'estime que la commune aménage des projets de développement tenant des résultats convenables. Et les motifs exprimés par le manque de projets sont expliqué dans le tableau 11 nous démontre les raisons de stagnation des projets.

**Tableau n° 11:** Les raisons exprimés par le manque de projets.

si c'est oui		
	Nb	% obs.
il ya un manque de proposition de projets	12	42,9%
il ya un manque de financement	15	53,6%
il ya une mauvaise gestion de projet	16	57,1%
il ya une mauvaise coordination entre acteurs	17	60,7%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°11.

**Figure n° 7:** Les raisons exprimés par le manque de projets.

Source : fait à partir du tableau n°11.

Selon les acteurs, le manque de projets est à cause de la mauvaise coordination entre acteurs qui est d'une grande majorité 60,70%, cette mauvaise coordination entre les parties prenantes aux projets revoie à la faiblesse des mécanismes de la gouvernance dans la commune de Bejaia. Il ya aussi la mauvaise gestion de projet qui est de 57,10% et cela est une conséquence rationnel de la mauvaise coordination entre acteurs.

#### 1.4. Le rôle des acteurs dans la gestion des affaires

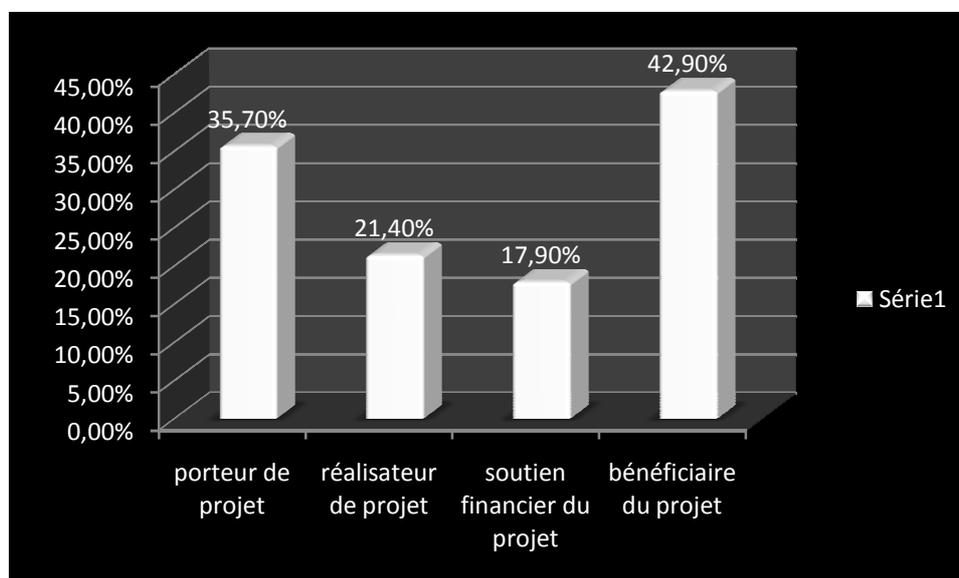
A ce sujet, nous voulons avoir une idée en quoi consiste le rôle des acteurs de la commune de Bejaia pour l'amélioration leurs conditions d'existence. Le tableau 12 nous illustre le rôle des acteurs dans la commune de Bejaia.

**Tableau n°12** : votre rôle dans la gestion des affaires.

Votre rôle dans la gestion des affaires		
	Nb	% obs.
porteur de projet	10	35,7%
réalisateur de projet	6	21,4%
soutien financier du projet	5	17,9%
bénéficiaire du projet	12	42,9%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°12.

**Figure n° 8**: votre rôle dans la gestion des affaires.



Source : fait à partir du tableau n°12.

Nous constatant, que les acteurs jouent le rôle de bénéficiaire de projet de 42,90%, et ceci provient du pouvoir de décision, alors que 35,70% des acteurs se retrouvent entant qu'exécutant des décisions et non porteur de projets.

2. L'approche de la gouvernance des territoires.

2.1. Les acteurs de la gouvernance

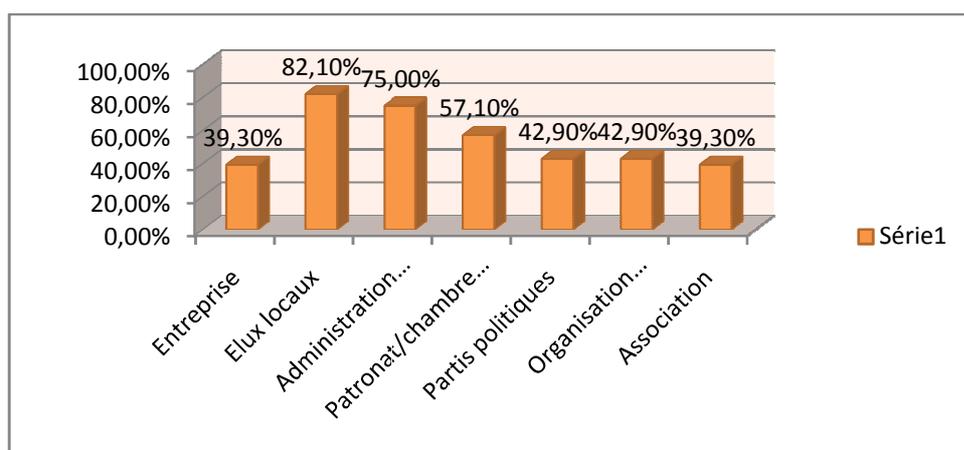
L'établissement d'un état des lieux concernant la gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia nécessite d'interroger les acteurs sur les acteurs concernés par le processus de gouvernance ainsi que l'étendue de leur pouvoir décisionnel dans ce processus. Les résultats sont synthétisés dans le tableau 13 ci-dessous.

Tableau n°13 : Les acteurs concernés par le processus de la gouvernance des territoires.

qui sont les acteurs de la gouvernance		
	Nb	% obs.
entreprise	11	39,3%
elux locaux	23	82,1%
adminlstration décentralisées de l'Etat	21	75,0%
patronat/chambre de commerce et d'industrie	16	57,1%
partis politiques	12	42,9%
organisation syndicales	12	42,9%
association	11	39,3%
autres	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°13.

Figure n° 8: Les acteurs concernés par le processus de la gouvernance des territoires.



Source : fait à partir du tableau n°13.

Ce tableau nous amène à déterminé la position de chaque catégorie d'acteur dans ce le processus de la gouvernance. La première position est d'un taux de 82,10% des acteurs

l'attribuent pour les élus locaux, la deuxième position à 75,00% est attribué aux ADE. La troisième position à 57,10% est attribuée au Patronat/chambre de commerce. Mais tous ce qui est des entreprises, partis politique, organisation syndicale et les associations détiennent les dernières positions dans le processus de la gouvernance des territoires selon les acteurs.

Les acteurs apprécient le faite que, les élus locaux sont désignés par l'ensemble des acteurs dans le processus électoral, prennent la mission de prise de décisions. Alors les élus locaux ont le pouvoir décisionnel sur la commune. Les ADE sont des exécutants de l'Etat, elles disposent les moyens financiers est et juridiques nécessaires pour prendre la prise de décision se contentant juste d'appliquer et d'exécuté essentiellement les projets dicté par l'Etat. En ce qui concerne les entreprises leurs pouvoirs décisionnels dans le processus de la gouvernance se retrouvent dans la protection de leurs intérêts.

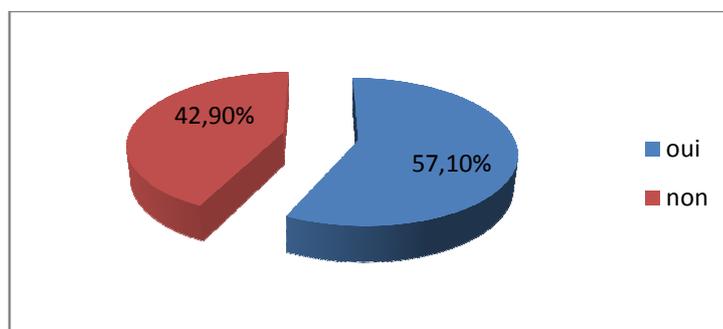
## 2.2. L'existence de la gouvernance des territoires dans la commune deBejaia

Quant à notre hypothèse selon laquelle il n'existerait pas de gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia, les acteurs se trouvent à juger qu'il existe une certaine gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia. Le tableau 14 nous rapporte l'estimation des acteurs.

**Tableau n°14** : Existe-t-il une gouvernance dans la commune de Bejaia ?

<b>existe-t-il une gouvenance</b>		
	Nb	% cit.
oui	<b>16</b>	<b>57,1%</b>
non	<b>12</b>	<b>42,9%</b>
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>100,0%</b>

Source : fait à partir du tableau n°14.

**Figure n°9** : Existe-t-il une gouvernance dans la commune de Bejaia ?

Source : fait à partir du tableau n°14.

Les acteurs se trouvent partagés sur le fait qu'il n'existe pas de gouvernance à la commune de Bejaia. Soit 57,10% des acteurs, disent qu'il existe certaine une gouvernance. Tandis un pourcentage de 42,90% estime qu'il n'existe pas de gouvernance dans la commune de Bejaia.

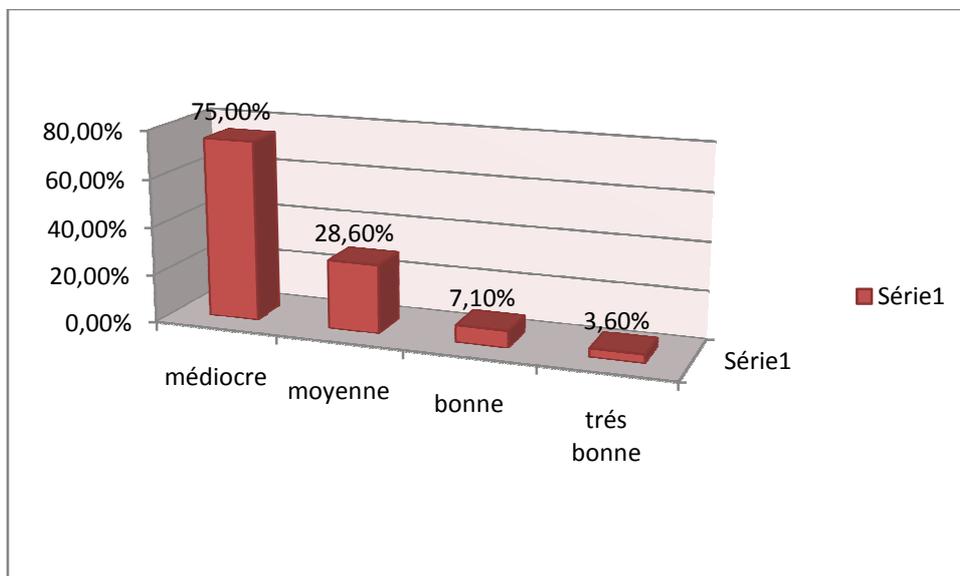
Certainement, la gouvernance des territoires existe dans la commune de Bejaia, mais de quel type s'agit-il ? Le tableau 15 nous synthétise les résultats obtenus par les acteurs

**Tableau n°15** : si elle existe, quel en est votre jugement ?

si c'est oui quel est votre jugement		
	Nb	% obs.
médiocre	21	75,0%
moyenne	8	28,6%
bonne	2	7,1%
très bonne	1	3,6%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : fait à partir du tableau n°15.

Figure n°10 : La qualité de la gouvernance dans la commune de Bejaia



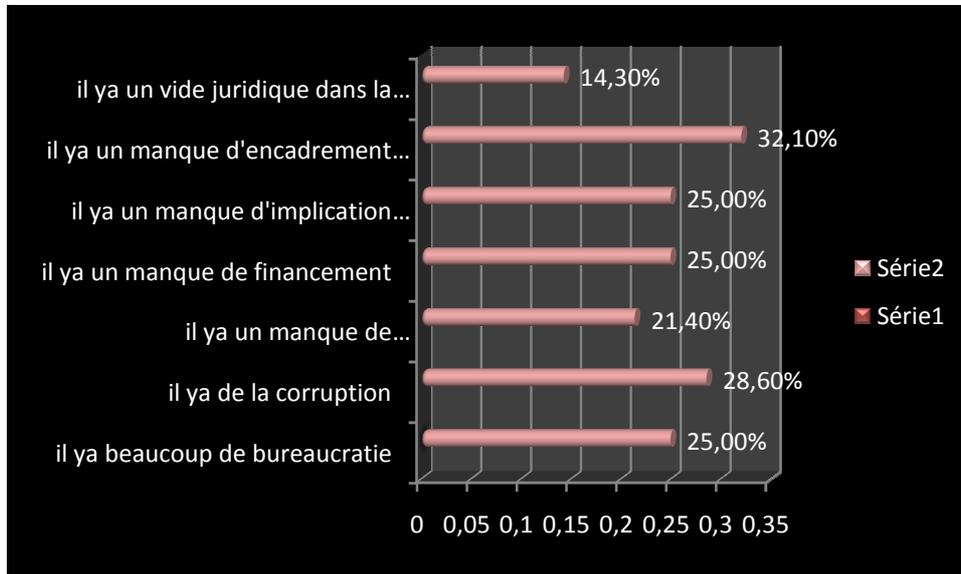
Source : fait à partir du tableau n°15.

Les acteurs de la commune de Bejaia estime qu’il un type de gouvernance, d’un taux de 75% de l’échantillon, jugent que la gouvernance qui existe est en qualité de médiocre. Ce qui se traduit par l’inefficacité des mécanismes de la gouvernance des territoires dans la commune de Bejaia. Le tableau 16 ci-dessous nous explique pour quoi les acteurs ont choisie la gouvernance en qualité Médiocre

Tableau 16 : Pour quel motif la gouvernance est en qualité médiocre ou elle n’existe pas.

si c'est non quel est votre jugement		
	Nb	% obs.
il ya beaucoup de bureaucratie	7	25,0%
il ya de la corruption	8	28,6%
il ya un manque de décentralisation	6	21,4%
il ya un manque de financement	7	25,0%
il ya un manque d'implication des acteurs	7	25,0%
il ya un manque d'encadrement et de suivi	9	32,1%
il ya un vide juridique dans la matière	4	14,3%
autres	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°15

**Figure n°11** : Pour quel motif la gouvernance est en qualité médiocre ou elle n'existe pas.

Source : fait à partir du tableau n°16.

Les principales raisons de l'inefficacité des mécanismes de gouvernance, selon les acteurs, en premier lieu, d'un pourcentage de 32,10%, le manque d'encadrement et de suivi, et ceci à cause des projets de développement délaissés. En deuxième lieu, la corruption qui envahit les administrations algériennes selon les acteurs soit d'un taux de 28,60%. En troisième position on trouve les procédures bureaucratiques caractérisant les administrations algériennes, et rendent toutes les interventions qu'entretiennent les acteurs sont lourdes et complexes.

### 2.3. Les secteurs caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.

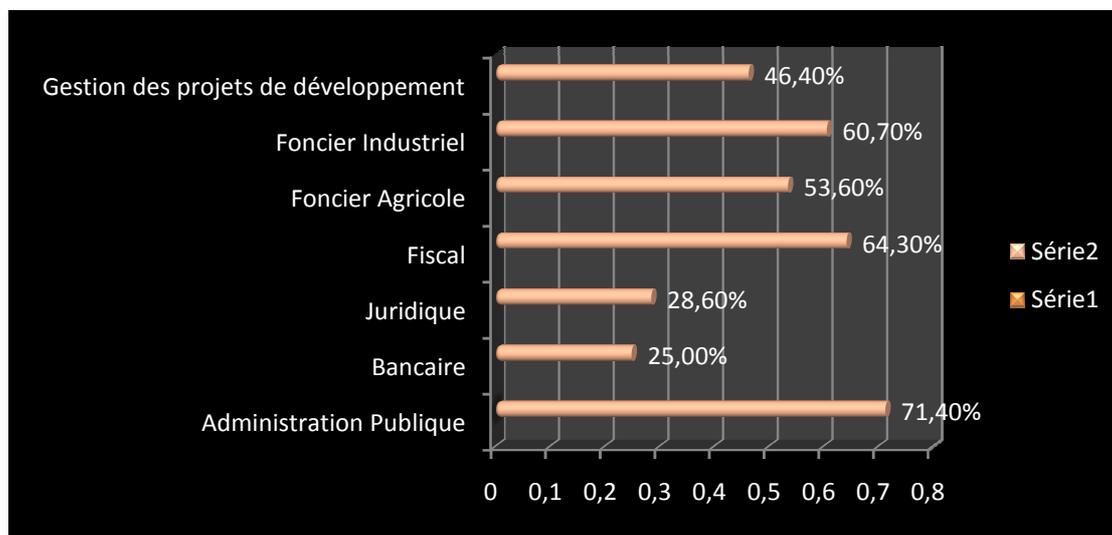
Voulant approfondir davantage la perception des acteurs afin de déceler les secteurs se caractérisant par l'inefficacité ou l'inexistence des mécanismes de gouvernance territoriale, nous leur avons soumis une série de propositions désignant six secteurs auxquels ils avaient fréquemment recours. L'essentiel des résultats est présenté dans le tableau 17 ci-dessous.

**Tableau 17 :** Secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.

lesquel se caractérisent par l'exercice		
	Nb	% obs.
administration publique	20	71,4%
bancaire	7	25,0%
juridique	8	28,6%
fiscal	18	64,3%
foncier agricole	15	53,6%
foncier industriel	17	60,7%
gestion des projets de développement	13	46,4%
autres	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°16

**Figure n°12 :** Secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires.



Source : fait à partir du tableau n°17.

On remarque que, l'administration publique est saisie par les acteurs comme un secteur caractérisés par l'exercice d'une gouvernance des territoires de 71,40%, vu que c'est leurs natures de représentant de l'Etat, c'est pourquoi l'ensemble des acteurs de l'échantillon ont met l'accent sur l'administration publique. En deuxième, on aperçoit le secteur fiscal (64,30%), foncier agricole (53,60%), et le foncier industriel (60,70%) qui se caractérise par l'exercice de la gouvernance.

Cependant, le secteur gestion des projets de développement est d'un taux bas de 46,60%, malgré que ce soit un secteur représentant de l'Etat l'ensemble des acteurs de l'échantillon ont une certaine incertitude de ce secteur. Par contre, le secteur bancaire dont 25%, des acteurs indiquent l'existence d'une défaillance dans le fonctionnement du système bancaire. Ainsi, le secteur juridique dont la proportion est de 28,60% l'ensemble des acteurs trouvent que ce secteur cède à des réglementes a part.

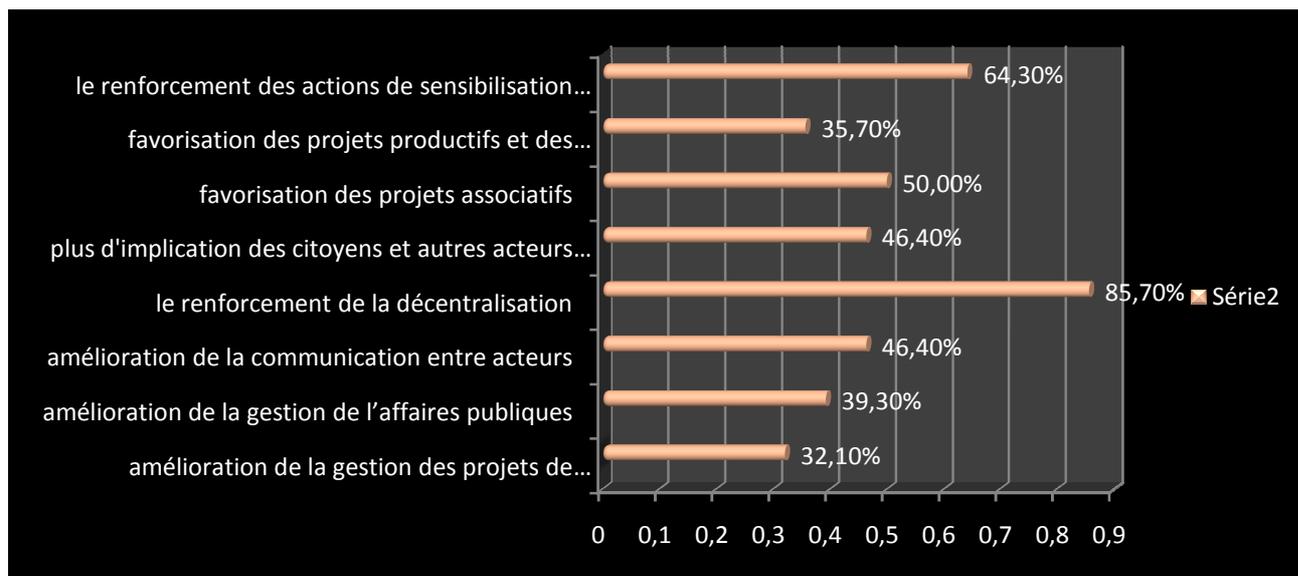
Pour rétablir en situation de Bonne gouvernance, nous avons demandé aux acteurs de classer dans un ordre croissant les actions qu'ils jugent impératives afin de rétablir un climat de bonne gouvernance. Les résultats sont donnés dans le tableau 18

**Tableau 18 :** Pour rétablir en situation de Bonne gouvernance.

rétablir en situation bonne gouvernance		
	Nb	% obs.
amélioration de la gestion des projets de développement locale	9	32,1%
amélioration de la gestion des affaires publics	11	39,3%
amélioration de la communication entre acteurs	13	46,4%
le renforcement de la décentralisation	24	85,7%
plus d'implication des citoyens et autres acteurs dans la prise de décision	13	46,4%
favorisation des projets associatifs	14	50,0%
favorisation des projets productifs et des regroupement d'entreprise	10	35,7%
le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs	18	64,3%
autres	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°17

**Figure n° 13:** Pour rétablir en situation de Bonne gouvernance.



Source : fait à partir du tableau n°.

Pour rétablir la situation de bonne gouvernance, l'action favorisée par la plus part des acteurs à 85,70% est le renforcement de la décentralisation. Et ceci implique le suivi et l'encadrement direct des projets de développement, l'absence de la bureaucratie et encore plus d'implication dans la prise de décision au niveau local.

La deuxième solution sollicitée par l'ensemble des acteurs à 64,30% est le renforcement des actions de sensibilisation et d'information des acteurs ce qui entrainera une amélioration dans la gestion des projets de développement à travers la réduction des lacunes et une meilleure implication des acteurs et une supérieure communication entre eux.

### 3. Les enjeux de la gouvernance des territoires dans la commune de Bejaia

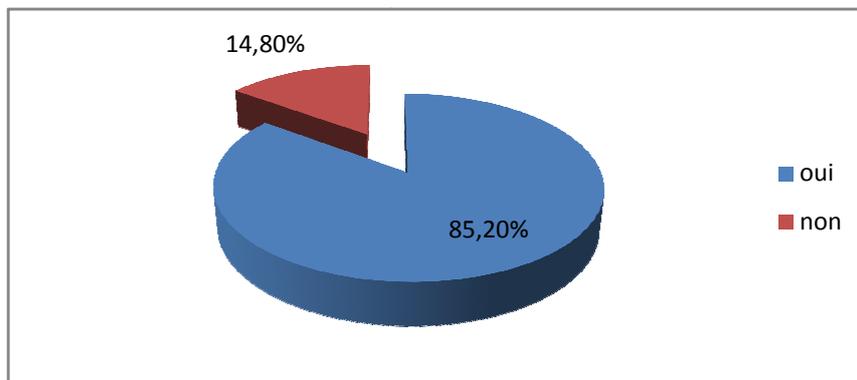
Nous essaierons, de présenté les acteurs qui joue un rôle important dans la gouvernance dans la commune de Bejaia, à savoir le degré de concentration entre acteur, les qualités de relations entre acteurs et les avantages portés dans la prise de décision.

Ainsi, la plupart des acteurs, soit 85,2 %, sont favorables pour l'approfondissement de la concertation entre acteurs. Comme le montre le tableau 19 ci-dessous :

**Tableau n°19** : la concentration entre acteurs.

la concentration entre acteurs		
	Nb	% cit.
oui	23	85,2%
non	4	14,8%
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dépouillement de la question n°18

**Figure n°14** : Représentation la concentration entre acteurs dans la commune de Bejaia

Source : fait à partir du tableau n°19.

Ainsi, cette figure nous démontre le degré de la concentration des acteurs dans la commune de Bejaia soit de 85,20%, les acteurs favorisent l'instauration d'un climat de confiance faisant une gestion transparente des affaires, à travers la publication de l'ensemble des bilans périodiques de la part des administrations et les collectivités locale.

### 3.1. La qualité des relations entre acteurs :

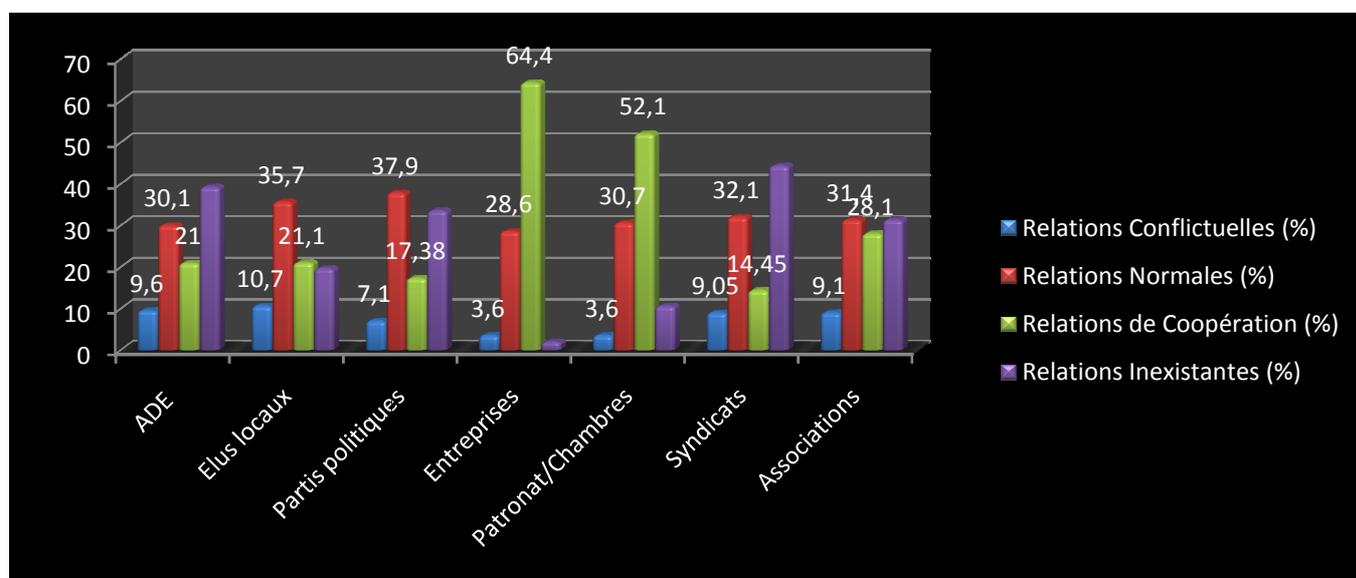
La qualité des relations qu'entretiennent les acteurs entre eux, traduit la motivation qui les guide dans le choix de ces relations ainsi que dans le rôle qu'ils assument dans le processus de gouvernance. Le tableau 20 ci-dessous énonce les résultats.

Tableau 20 : La qualité des relations entre acteurs

	Relations Conflictuelles (%)	Relations Normales (%)	Relations de Coopération (%)	Relations Inexistantes (%)
ADE	9,60	30,1	21	39,3
Elus locaux	10,7	35,7	21,1	19,7
Partis politiques	7,10	37,90	17,38	33,60
Entreprises	3,60	28,60	64,40	01,98
Patronat/Chambres	3,60	30,70	52,10	10,66
Syndicats	9,05	32,10	14,45	44,4
Associations	9,1	31,40	28,10	31,40

Source : Dépouillement de la question n°19

Figure n°15 : Représentation schématique de l'Etat des relations entre acteurs.



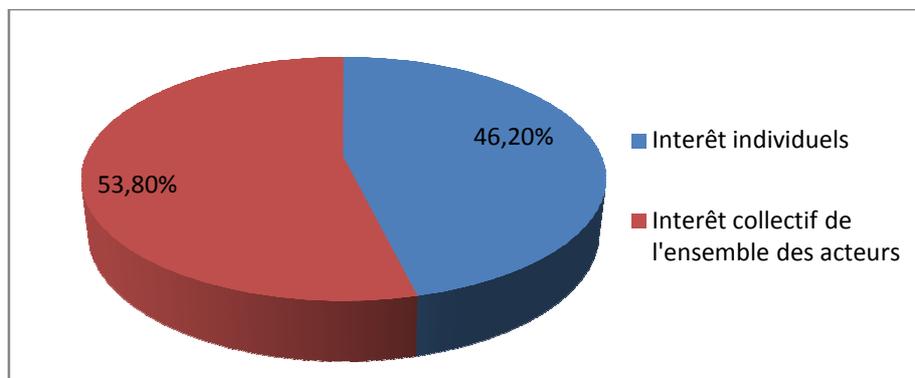
La plupart des acteurs entretiennent des relations normales, c'est-à-dire, ils se limitent au le cadre défini par la loi saisissant les droits et obligations de chaque acteurs. Par contre les partis politiques n'entretiennent généralement pas de relation avec d'autres acteurs.

En ce qui concerne les associations, les acteurs sont distribués. Plus de 31,40% des acteurs déclarent entretenir des relations normales avec les associations, la même proportion déclare entretenir des relations inexistantes. Toutes fois les acteurs font apparaitre certain changement en choisissant l'intérêt collectif dans leurs relations. Le tableau ci-dessous présente les résultats obtenus.

**Tableau n°21** : les intérêts des acteurs dans leurs collaborations.

vos choix de collaboration		
	Nb	% cit.
vos intérêt individuels	12	46,2%
l'intérêt collectif de l'ensemble des acteurs	14	53,8%
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>100,0%</b>

Source : Dépouillement de la question n°20

**Figure n°16** : Représente les intérêts des acteurs dans leurs collaborations

Source : fait à partir du tableau n°21.

A travers la figure n°16, on a perçoit que les acteurs optant pour l'intérêt collectif dans le choix de leurs interventions. Ils sont alors 53,80 % à répondre de cette manière même si plusieurs facteurs peuvent influencer leurs choix de collaboration.

### 3.2. Le processus de prise de décision

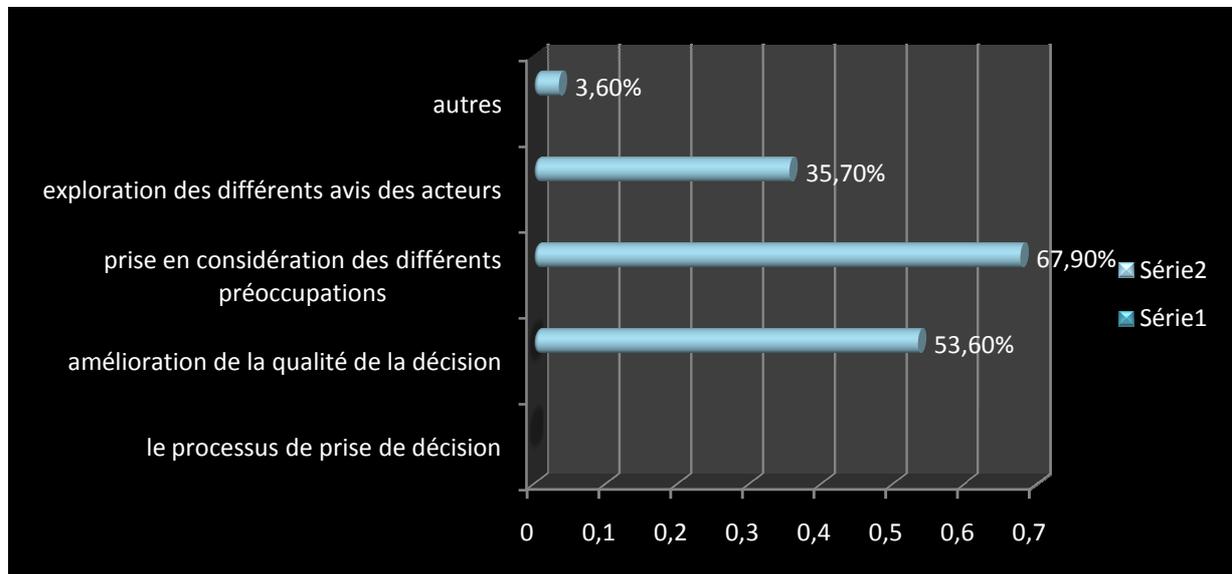
La prise de décision rationnelle est un aspect important dans le processus de la gouvernance. Cependant, nous avons établis cette question dans notre enquête de terrain afin d'avoir en main les avantages apportés au processus dans la prise de décision. Le tableau 22 nous rapporte les résultats obtenus par les acteurs.

**Tableau n° 22:** les avantages apportés au processus de prise de décision.

le processus de prise de décision		
	Nb	% obs.
amélioration de la qualité de la décision	15	53,6%
prise en considération des différents préoccupations	19	67,9%
exploration des différents avis des acteurs	10	35,7%
autres	1	3,6%
<b>Total</b>	<b>28</b>	

Source : Dépouillement de la question n°21

**Figure n°17 :** Représentation des avantages portée au processus de prise de décision



Source : fait à partir du tableau n°22.

L'ensemble des acteurs encouragent le processus de prise de décision, dont 67,90% des acteurs favorise le processus de décision pour la prise en considération de différentes préoccupations. L'avantage de prise de décision selon les acteurs est l'amélioration de la qualité de la décision à un pourcentage de 53,60%.

**Synthèse et résultats :**

Ici nous allons synthétiser les résultats de notre enquête à la commune de Bejaia sur l'hypothèse qui nous ont guidées tout au long de notre travail.

- ❖ Si les résultats de notre enquête nous ont démontré que la prise de décision finale revient aux ADE, par contre, que les premiers concernés par le processus de gouvernance territoriale sont les « élus locaux » puis, en seconde position, les ADE. Concrètement, la commune, représentée par son assemblée populaire, est dépourvue de cette décentralisation vu que la prise de décision finale revient aux ADE.
  
- ❖ Les acteurs de la commune de Bejaia recommandent, le renforcement de la décentralisation comme l'action prioritaire à mener afin de rétablir une situation de bonne gouvernance.
  
- ❖ Les entreprises contribuent à l'exploitation des ressources locales et à la création de richesses. Elles contribuent ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des acteurs particulièrement des citoyens. Elles estiment jouer un rôle dans le processus de la gouvernance assument essentiellement la fonction de exécution technique des projets. La prise en charge de cette fonction s'explique par le fait que chaque projet procure aux entreprises une activité à mener et de ce fait, assure l'entrée de revenus.
  
- ❖ Les syndicats, les partis politiques et les associations, représentent des acteurs important dans le processus de la gouvernance territoriale. Généralement, cette catégorie d'acteurs est considérée comme le bénéficiaire des projets. En effet, les mécanismes de gouvernance doivent être efficaces afin d'assurer une coordination et une cohérence dans les actions des différents acteurs.
  
- ❖ Le secteur du Bâtiment selon est favorisés, par rapport aux autres secteurs le secteur. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs approuvent le manque flagrant en termes de projet de développement pour l'ensemble de la commune. Et ce manque de projets est à cause de la mauvaise coordination entre acteurs qui est d'une grande majorité 60,70%, cette mauvaise coordination entre les parties prenantes aux projets revoie à la faiblesse des mécanismes de la gouvernance dans la commune de Bejaia.

## **Conclusion**

Ce troisième chapitre représente la confrontation de l'hypothèse émise au début de ce travail face au terrain. Il regroupe les différents éléments nécessaires à leur éclaircissement et à la présentation d'une réponse pour notre problématique.

Alors, l'analyse des données de l'enquête de terrain nous a permis de déterminer qu'il existe une certaine gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia. Cependant, celle-ci est jugée en qualité médiocre. La médiocrité de gouvernance territoriale se trouvent être expliquées davantage par l'existence de procédures bureaucratiques caractérisant l'administration et résultant d'un manque flagrant de décentralisation.

Les résultats de notre enquête ont démontré que les intérêts individuels des acteurs guident leurs choix d'action, notamment de collaboration avec les autres acteurs. Nous avons pu démontrer, aussi, qu'il y a une défaillance dans les mécanismes de la gouvernance des territoires dans la commune de Bejaia

Au final, nous avons illustré que l'apparence de gouvernance territoriale qui existe dans la commune de Bejaia se caractérise par la primauté de l'acteur institutionnel par le caractère « public » à cause de la mauvaise coordination entre acteurs et se contentent d'assumer leur tâche d'« exécutants » de l'État.

# **CONCLUSION**

# **GÉNÉRALE**

## **Conclusion Générale**

La gouvernance des territoires n'est pas uniquement un concept théorique, mais elle se répercute sur le terrain. En effet les résultats de notre étude de terrain démontrent que l'impact des enjeux de la gouvernance influence fortement la dynamique de la commune.

Justement, l'objectif de notre travail était d'enquêter sur l'existence ou l'inexistence de la gouvernance dans la commune de Bejaia. Notre but était aussi d'évaluer la qualité de cette gouvernance, si elle existe réellement, et de démontrer les liens qui existent entre les acteurs qui y participent.

En guise de conclusion, nous signalons que les résultats de notre enquête ont démontré clairement que, sur le territoire de la commune de Bejaia, il existe une gouvernance territoriale de type « publique », vu la dominance de l'acteur public, représenté par les Administrations Déconcentrées de l'Etat, sur les acteurs privés, tels que les entreprises économiques et la société civile. En effet, ces acteurs publics restent les seuls détenteurs du pouvoir de décision dans la commune. Toutefois, il y a lieu de souligner que cette gouvernance territoriale est jugée « médiocre ».

Les raisons principales de l'inefficacité des mécanismes de gouvernance au niveau de la commune de Bejaia consistent, essentiellement, dans le manque d'encadrement et de suivi des projets de développement local inscrits, l'existence d'une procédure bureaucratique, rendant les tâches de l'administration lourdes et difficiles. A cela s'ajoutent le manque de la décentralisation et la passivité des relations entre les différents acteurs, traduisant ainsi l'inexistence des proximités organisationnelles et institutionnelles entre les acteurs du territoire. En outre, les différents acteurs, malgré leur rapprochement géographique, n'entreprennent aucune démarche pour dynamiser leur relation et construire des réseaux d'acteurs actifs.

Dans cette optique, il paraît clairement urgent que des changements doivent être opérés. D'abord, il faut élaborer pour les collectivités locales, un nouveau code communal consacrant les vrais besoins de décentralisation, notamment à travers l'octroi davantage de prérogatives aux élus locaux et d'autonomie financière aux APC. Par ailleurs, les prérogatives que jouit l'administration doivent être reconsidérées vers plus d'activités de développement que de contrôle des élus locaux. Par exemple, la Daïra de Bejaia doit fixer des objectifs de développement en commun avec la commune de Bejaia afin de favoriser la coopération entre



acteurs publics et privés, ainsi que pour l'instauration de mécanismes de coordination entre eux.

Enfin, nous avons illustré dans notre travail que la qualité de gouvernance dans la commune de Bejaia était médiocre pour ne pas dire inexistante. Cela est du à l'absence d'une culture de gouvernance au sein des institutions de l'État et des assemblés élues. Toutefois, le concept est très vaste et notre modeste travail n'a abordé que quelques aspects renvoyant à cette thématique de recherche qui reste à explorer.



# **BIBLIOGRAPHIE**

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages.

- COURLET Claude (2001), « *Territoires et régions : les grands oubliés du développement économique* », L'Harmattan, Paris.
- Di Méo G. « *Que voulons-nous dire quand nous parlons de l'espace ?* », pp.37-48, Paris, 2000, Ed Belin-352 pages.
- ECREMENT M. (1986), « *Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985* », Entreprise Algérienne de Presse (Alger), Office des Publications Universitaires (Alger) et Presses Universitaires de Grenoble (France).
- GAUDIN J-P. (2002), « *Pourquoi la gouvernance ?* », La bibliothèque du citoyen, Presses de Sciences Po, Paris, p. 33.
- LE GALES P. (2003), « *Le retour des villes européennes : Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance* », Presses de Sciences Po, Paris.
- Lionel Villard, Proximités et Développement Territorial : « *Industrie et recherche publique à Grenoble à travers le réseau des doctorants* »
- MARSHALL Alfred (1890), « *Principes d'économie politique* », livre IV, traduction française par F. Sauvaire-Jourdan, Reproduction de la première édition française publiée à Paris en 1906 chez V. Giard et Brière. Paris: Gordon & Breach, 1971.
- PECQUEUR Bernard., 1989, « *le développement local, mode ou modèle* », Syros Alternatives, Paris.
- PAYE O. (2005), « *la gouvernance : D'une notion polysémique à un concept politologique* », Etudes internationales, vol. 36, n°1, 2005, p.13.

*Articles de revues*

- ARHAB B. (2004), « *La décentralisation comme moyen de mobilisation pour le développement* », dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud* », l'Harmattan, Paris, pp. 163-173.
- BENKO G. et LIPIETZ A. (1992), « *Des réseaux de districts aux districts de réseaux* », dans BENKO G. et LIPIETZ A. (1992) (sous la direction de), « *Les régions qui gagnent : districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique* », PUF, Paris, pp. 379-389.
- GILLY J.-P., PERRAT J. (2002), « *Développement local et coopération décentralisée : Entre gouvernance locale et régulation globale* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse 20-21 septembre 2002, Tunisie
- LEROUX I. (2002), « *La négociation dans la construction du territoire : une approche institutionnaliste* », thèse de Doctorat en Sciences Économiques, présentée et soutenue le 14 novembre 2002, Université des Sciences Sociales de Toulouse I.
- PECQUEUR B. (2004), « *Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ?* », dans FERGUENE Améziane (Ed) (2004), « *Gouvernance locale et développement territorial : le cas des pays du sud* », l'Harmattan, Paris, pp. 27-47.
- PECQUEUR B. (2005), « *Les territoires créateurs de nouvelles ressources productives : le cas de l'agglomération grenobloise* », Géographie Économie Société, 2005/3, Vol. 73, pp. 255-268.
- PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.-B. (2004), « *Introduction : Les fondements d'une économie de proximité* », dans PECQUEUR B., ZIMMERMANN J.-B. (sous la direction de) (2004), « *Economie de proximités* », Hermès, Lavoisier, Paris, pp. 13-41.

**LISTE DES**  
**TABLEAUX ET**  
**DES FIGURES**

## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

### *Liste des tableaux.*

Tableau 1 : Taille et structure de l'échantillon visé .....	61
Tableau 2 : Taille et répartition de l'échantillon final.....	62
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon leurs chiffres d'affaire.....	63
Tableau 4 : Les atouts économique de la commune de Bejaia.....	68
Tableau 6 : les motifs de l'attachement des acteurs à la commune de Bejaia.....	70
Tableau 7 : Les critiques des acteurs par rapport à la commune de Bejaia .....	71
Tableau 8 : Les secteurs qui ont le plus de projet de développement.....	73
Tableau 9 : Le manque de projet dans la commune.....	74
Tableau 10 : Les raisons exprimé par le manque de projet.....	75
Tableau 11 : Le rôle des acteurs dans la gestion des affaires.....	76
Tableau 12 : Les acteurs concernés par le processus de la gouvernance des territoires...	77
Tableau 13 : L'existence de la gouvernance dans la commune de Bejaia.....	78
Tableau 14 : La qualité de la gouvernance au sein de la commune de .....	79
Tableau 15 : Les motifs de la qualité de la gouvernance.....	80
Tableau 16 : Les secteurs caractérisés par l'exercice d'une gouvernance .....	82
Tableau 17 : Rétablir la situation de Bonne gouvernance.....	82
Tableau 18 : La concentration entre acteurs .....	84
Tableau 19 : La qualité de relation entre acteurs.....	85
Tableau 20 : Les intérêts des acteurs dans leurs collaborations .....	86
Tableau 21 : Les avantages portés au processus de prise de décision.....	86
Tableau 22 : Secteurs caractérisés par l'existence d'une gouvernance territoriale.....	87

### *Liste des figures.*

Figure 1 : Les atouts économiques de la commune de Bejaia .....	69
Figure 2 : L'attachement des acteurs à la commune de Bejaia.....	70
Figure 3 : Les motifs de l'attachement des acteurs à la commune de Bejaia.....	71
Figure 7 : Les critiques des acteurs par rapport à la commune de Bejaia .....	72
Figure 8 : Les secteurs qui ont le plus de projet de développement.....	73
Figure 9 : Le manque de projet dans la commune.....	74
Figure 10 : Les raisons exprimé par le manque de projet.....	75
Figure 11 : Le rôle des acteurs dans la gestion des affaires.....	76
Figure 12 : Les acteurs concernés par le processus de la gouvernance .....	77
Figure 13 : L'existence de la gouvernance dans la commune de Bejaia.....	78
Figure 14 : La qualité de la gouvernance au sein de la commune de .....	80
Figure 15 : Les motifs de la qualité de la gouvernance.....	81

Figure 16 : Les secteurs caractérisés par l'exercice d'une gouvernance .....	82
Figure 17 : Rétablir la situation de Bonne gouvernance.....	84
Figure 18 : La concentration entre acteurs .....	85
Figure 19 : La qualité de relation entre acteurs.....	85
Figure 20 : Les intérêts des acteurs dans leurs collaborations .....	87
Figure 21 : Les avantages portés au processus de prise de décision.....	88
Figure 22 : Secteurs caractérisés par l'existence d'une gouvernance territoriale...	88

# **ANNEXES**

## **Résumé :**

Le présent travail s'inscrit dans la problématique générale de la gouvernance territoriale. Celle-ci traite des relations de coordination entre les acteurs du territoire, pour l'aboutissement des mécanismes de la gouvernance. Cette thèse vise à démontrer l'existence ou non d'une gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia. Dans un premier temps, une revue de littérature a été menée afin de cerner tous les aspects théoriques concernant le sujet d'étude. Puis, dans l'objectif d'affirmer ou d'infirmer nos hypothèses, nous avons mené une enquête de terrain auprès des différents acteurs de la wilaya de Bejaia. Finalement, les résultats de l'enquête ont démontré qu'il existe une gouvernance territoriale dans la commune de Bejaia. Cependant, celle-ci est de qualité médiocre, elle est caractérisée par la dominance de l'acteur public (administrations de l'Etat). Cette situation affecte négativement sur le développement local, c'est pourquoi la commune de Bejaia souffre d'un manque flagrant en termes de projets et confirme le fait que la gouvernance territoriale constitue une condition essentielle au progrès de la commune.

**Mots clés :** Gouvernance, territoire, acteur, coordination, concertation.